



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
DREAL
OCCITANIE
2021

Le cirque de Gavarnie (Hautes-Pyrénées)

Le mot du directeur

Sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, et des treize préfètes et préfets de département, la DREAL Occitanie a œuvré en 2021 pour le territoire.

Ce rapport d'activités met en évidence de belles réussites à la croisée des attentes des partenaires du territoire, élus, entreprises, associations, et des politiques publiques du ministère de la Transition écologique et du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

La DREAL Occitanie est résolument tournée vers ses bénéficiaires, et a obtenu, tout début 2022, la certification ISO 9001 et 14001.

Les agentes et les agents, les cadres, peuvent être fières et fiers du travail accompli.

Je vous invite à prendre connaissance de toutes ces belles réussites, sur les territoires de notre région: la Méditerranée, la plaine de la Garonne et de l'Adour, le Massif Central et les Pyrénées!

Patrick BERG

Directeur régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Occitanie



Siège toulousain de la DREAL Occitanie — DREAL Occitanie, D. Le Boulbard





Site montpelliérain Montmorency de la DREAL Occitanie — DREAL Occitanie, C. Lavit

Sommaire

- 5 Les enjeux régionaux
- 17 Les démarches transversales
- 25 La Méditerranée
- 39 La Plaine de la Garonne et de l'Adour
- 51 Le Massif Central
- 61 Les Pyrénées
- 71 Les outils
- 75 La vie à la DREAL
- 82 Glossaire



Cirque de Navacelles (Hérault)

LES ENJEUX RÉGIONAUX



Éco-quartier - Parc Marianne, Montpellier (Hérault)

La mobilité et les infrastructures

Sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et en coopération avec les préfètes et préfets de département, la DREAL porte les politiques de mobilité et d'amélioration des infrastructures. La DREAL a été plus particulièrement mobilisée en 2021 sur l'amélioration du réseau routier national.

La politique des transports a bénéficié de financements France Relance, en 2021, qui ont permis d'accélérer, en Occitanie, les projets en faveur du désenclavement des territoires et de la modernisation du réseau routier et ferroviaire. France Relance accélère aussi la mise en place des mobilités de demain en favorisant une approche multimodale.

L'enveloppe du plan de relance intégrée au CPER 2015-2022 a été destinée en particulier à la régénération des lignes, régionales et interrégionales, de desserte fine du territoire, dans le cadre du protocole signé avec la Région Occitanie. Au titre de 2021, 29,108 milliards d'euros ont été délégués. Le plan de relance a également bénéficié à des opérations d'infrastructures routières engagées par l'État: le périphérique de Toulouse, la déviation de Laudun-L'Ardoise, dans le Gard, le shunt de la Gineste dans le cadre de l'opération de dénivelation des giratoires de Rodez sur la RN88, en Aveyron, et l'amélioration de la RN88, à la sortie d'Albi, vers Rodez, dans le Tarn.

La DREAL, sous l'autorité du préfet de région, s'est également engagée, aux côtés des partenaires ré-

gionaux, dans les suites opérationnelles des études multimodales sur l'aire urbaine de Toulouse aux horizons 2030 et 2040. Elle a contribué à la promotion des mobilités actives, via les appels à projets «Fonds mobilités actives-aménagements cyclables». Ainsi en 2021, vingt-huit porteurs de projets en Occitanie ont bénéficié de onze millions d'euros au total.

L'année 2021 a été consacrée à la préparation du volet «mobilités» du prochain CPER 2023-2027 ainsi qu'aux premières réflexions sur les besoins financiers au-delà de 2027, en prévision de la rencontre des partenaires de l'Occitanie avec les membres du Conseil d'orientation des infrastructures le 21 janvier 2022.

Le dynamisme du secteur des transports

LE CONTRÔLE DES TRANSPORTS TERRESTRES EST RÉALISÉ PAR LA DREAL, SOUS L'AUTORITÉ D'ÉTIENNE GUYOT, PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE, PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Plusieurs facteurs d'évolution récents, antérieurs à l'apparition de la pandémie, sont en train de substantiellement modifier la structuration du secteur des transports en Occitanie, en particulier dans le secteur du transport routier de marchandises.

En France, le chiffre d'affaires du commerce élec-

tronique a bondi de 45% entre 2015 et 2020, chiffre dynamisé par une forte croissance du segment de la livraison directe au particulier. La crise sanitaire a accentué et accéléré le phénomène, avec le renforcement de plateformes d'intermédiation et de majors de la distribution dans tous les secteurs d'activité.



L'Occitanie est particulièrement concernée par la croissance du secteur de la distribution en raison de son étendue, de ses aires urbaines très denses concentrant la majeure partie de la croissance dans le segment de la distribution régionale, et de son dynamisme démographique.

Le secteur des transports routiers s'est adapté à cette évolution économique et sociétale. De nou-

veaux modes de fonctionnement ont été adoptés, et les organisations logistiques ont été modifiées, avec une forte accélération en 2020 et 2021.

Le nombre d'inscriptions au registre des transporteurs, essentiellement de marchandises, a battu deux records successifs en 2020 et 2021, avec une augmentation de 54% en deux ans. Le nombre d'attestations de capacité professionnelle délivrées a bondi de 59% dans la même période. Cette augmentation de l'activité a nécessité un fort engagement des équipes de la DREAL.

LES STRATÉGIES DE CONTRÔLE ADAPTÉES À LA CONCURRENCE DÉLOYALE

L'adaptation des plans de contrôle dans les entreprises de transport routier, initiée en 2020, s'est poursuivie en 2021 sous l'angle de la thématique de l'aide au contrôle de l'application des dispositifs liés au chômage partiel.

Menée en collaboration avec la DREETS Occitanie, cette démarche, avec une centaine d'entités ciblées, a constitué le tiers des entreprises contrôlées en 2021 par les agents de la DREAL Occitanie. Quatre entreprises ayant abusé du dispositif relatif à l'activité partielle ont été identifiées et signalées au pôle économique de la DREETS. Ce bilan démontre la capacité des services de l'État à intervenir de manière partenariale sur les différents champs réglementaires du secteur des transports routiers.

Le plan de contrôle 2021 a aussi mis l'accent sur la recherche de situations portant atteinte à la concurrence, et sur la vérification de l'application de la réglementation relative au transport de matières dangereuses.

54 projets pour la biodiversité et les aires protégées

Sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, la DREAL a lancé une démarche de restauration écologique «Cinq sites par département» en identifiant des sites qui ont fait l'objet de destruction ou de dégradation et qui présentent un bon potentiel de restauration. Cette démarche, conduite sous l'autorité des treize préfètes et préfets de département, avec les DDT(M) et l'OFB, a permis d'identifier soixante-dix sites en région Occitanie. L'arrivée de financements au titre du plan de relance a accéléré le passage à l'action pour vingt-six projets de restauration écologique. Quinze d'entre eux étaient directement issus de l'opération «Cinq sites par département». En 2021, ce sont plus de trois millions d'euros qui ont été engagés sur ces vingt-six projets de restauration écologique répartis dans les treize départements.

La mesure biodiversité du plan de relance comprend également une mesure de financement des investissements dans les aires protégées. Grâce au réseau des gestionnaires des aires protégées, réserves naturelles nationales, réserves biologiques, parc naturel régional, vingt-huit projets ont été retenus pour bénéficier d'investissements dans ces aires protégées. Deux millions d'euros ont ainsi été mobilisés pour financer des travaux favorisant l'accueil du public et des actions de restauration écologique.

La planification de l'éolien terrestre

L'instruction du Gouvernement du 26 mai 2021 demande aux préfets de région d'élaborer une cartographie des zones favorables au développement de l'éolien en vue de sécuriser l'atteinte des objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a mobilisé les préfètes et préfets de département, autorités compétentes en matière d'autorisation environnementale pour ces projets.

Un dossier d'information comportant de nombreuses cartographies a été produit à partir des données existantes (vent, situation de l'éolien au regard des enjeux) par la DREAL avec le concours de la DRAC et des DDT(M), sous l'autorité des préfètes et préfets de département.

Des réunions avec la Région, la filière, les associations, et une réunion par département avec les communes et les intercommunalités ont été organisées pour partager les enjeux, l'état des lieux, et susciter des avis sur les zones propices possibles. Un film pédagogique pour expliquer les enjeux a été réalisé.

Pour conclure cette phase de concertation, un comité régional de la transition énergétique qui regroupe l'État, la Région, l'ADEME a été organisé pour proposer un rapport d'étape du préfet de région à la ministre de la Transition écologique. Il rend compte des positions exprimées et servira d'appui pour la suite des travaux. Nous avons une puissance installée de 1557MW en juin 2021. La programmation pluriannuelle de l'énergie nous demande de doubler notre niveau d'équipement.

La qualité de l'air

Sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, de Hugues MOUTOUH, préfet de l'Hérault, et Marie-Françoise LECAILLON, préfète du Gard, la DREAL Occitanie est mobilisée pour l'amélioration de la qualité de l'air :

■ Trois Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) à Toulouse, Montpellier et Nîmes, rassemblent les actions portées par les différents acteurs locaux, dans les domaines des transports, de l'industrie, du résidentiel/tertiaire. Une révision des PPA de Toulouse et Montpellier a été lancée en 2021 et le PPA de Nîmes a fait l'objet d'une évaluation en 2021.

■ Deux feuilles de route, à Toulouse et Montpellier, précisent les actions concrètes de court terme de mise en œuvre pour améliorer la qualité de l'air.

■ Trois plans d'actions pour la lutte contre les particules émises par le chauffage au bois non performant seront mis en place sur les territoires des trois PPA.

Lors des épisodes de pollution, les préfètes et préfets de département, avec l'appui de la DREAL, peuvent prendre des mesures d'urgence pour limiter l'exposition de la population, en application de procédures mobilisant aussi différents acteurs locaux. En 2021, la région Occitanie a connu, tous départements confondus, trente-et-un jours d'épisodes de pollution liés aux particules PM10. Un projet de Zone à Faibles Émissions mobilité, périmètre d'interdiction de circulation des véhicules les plus polluants, a été préparé par la métropole de Toulouse. La métropole de Montpellier élabore actuellement son projet. Nîmes et Perpignan sont concernés par l'obligation d'instaurer une ZFE d'ici la fin 2024.

Dix-sept actions ont été organisées sur l'ensemble de la région pour l'édition 2021 de la Journée Nationale de la Qualité de l'Air, le 14 octobre 2021. Atmo Occitanie, l'association chargée de la mise en œuvre et de l'exploitation des dispositifs de mesure et de suivi de la qualité de l'air ainsi que de l'information et de la communication associées en Occitanie, constitue un partenaire essentiel.



Habitat dense à Camarès (Aveyron)

L'objectif « zéro artificialisation nette »



La France a artificialisé 30 000 hectares en 2010, et 20 000 hectares en 2019. La tendance est à la baisse en Occitanie aussi, avec 2 200 hectares consommés en 2019. Il faut poursuivre cet effort inscrit dorénavant dans la loi, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette d'ici 2050 et une première étape de réduction de moitié du rythme de la consommation brute d'espaces en 2030.

Afin d'accompagner ce changement, le Gouvernement a mobilisé le plan de relance et mis en place un fonds d'aide aux opérations de recyclage de friches urbaines doté de 650 millions d'euros. La DREAL a été chargée par le préfet de région d'organiser deux appels à projets successifs, en janvier et juillet 2021, dont l'instruction a mobilisé les DDT(M), sous l'autorité des préfètes et préfets de département. L'établissement public foncier d'Occitanie a apporté son expertise.

Les projets vont bénéficier d'une subvention de 46,5 millions d'euros et permettront de recycler près de cent-trente hectares de friches. Un nouvel appel à projets est lancé en 2022 et le dispositif va être pérennisé.

Le développement du parc public et la rénovation du parc privé de logements



Logements rue Rabelais, à Auch (Gers)

Pour relancer la production de logements sociaux et répondre aux besoins croissants des ménages, le Gouvernement a décidé un objectif de 250 000 logements sociaux pour 2021 et 2022. En Occitanie, plus de 100 000 ménages sont en attente d'un logement social.

Pour répondre à cette demande, sous l'autorité des treize préfètes et préfets de département, 9 578 logements sociaux ont été agréés en 2021, ce qui fait de l'Occitanie la troisième région de France en termes de production de logements sociaux après l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpe. Cette programmation est en légère hausse par rapport à 2020 (9 376 logements agréés).

Le Plan de relance a consacré une enveloppe de 500 millions d'euros à la restructuration et la rénovation des logements sociaux sur 2021 et 2022. L'Occitanie a été dotée de 13,6 millions d'euros en 2021 pour financer la réhabilitation lourde couplée à de la rénovation énergétique de près de 1 300 logements sociaux.

La dynamique de rénovation du parc privé est excellente en Occitanie: la massification des travaux financés par MaPrimeRénov' a concerné plus de 62 000 dossiers. Près de 5 900 logements de propriétaires occupants modestes ou très modestes ont fait l'objet d'une rénovation globale financée par *Habiter Mieux Sérénité* et 2 800 logements ont fait l'objet de travaux liés à l'autonomie. 562 logements de propriétaires bailleurs ont été financés en 2021 et 178 logements ont fait l'objet de travaux dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne.

L'amélioration de la prévention des risques industriels

La DREAL est très investie auprès des préfètes et des préfets de département sur la prévention des risques industriels.

Suite à l'accident de Lubrizol, survenue en Normandie, en 2019, le ministère de la Transition écologique a élaboré un plan d'actions axé sur le renforcement des contrôles, de la prévention, et du suivi des conséquences environnementales et sanitaires d'un accident. Les contrôles des installations industrielles bordant l'ensemble des sites SEVESO de la région n'ont pas révélé de problématiques majeures, et l'action sera achevée en 2022. Une organisation permettant des prélèvements et des mesures dans l'air pour vingt établissements SEVESO Seuil Haut a été mise en place. Les contrôles se sont accrus de 20% entre 2019 et 2021.

Enfin, suite à l'accident de Beyrouth à l'été 2020, une action visant à vérifier les conditions de stockage des ammonitrates dans les ports et les coopératives agricoles a été menée sous l'autorité des préfètes et des préfets de département. Une trentaine d'inspections a été réalisée sur l'année 2021.



Site industriel ARKEMA à Lannemezan (Hautes-Pyrénées)

La sécurité industrielle

En matière de prévention des risques industriels, la DREAL intervient, sous l'autorité des préfètes et des préfets des 13 départements, sur un champ large qui inclut la sécurité des canalisations de gaz naturel, d'hydrocarbures ou de produits chimiques, ainsi que celle des équipements sous pression.



Réseau de transport de gaz

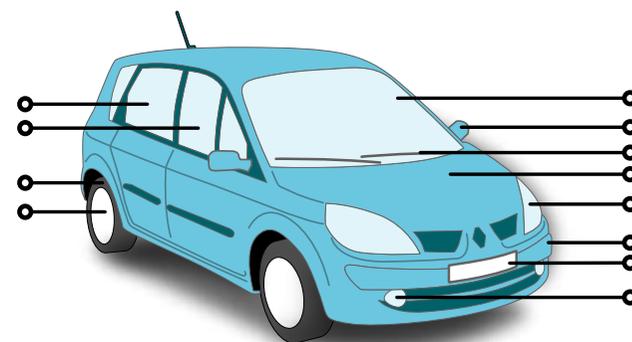
En Occitanie, le réseau de distribution et de transport de gaz naturel représente environ 24000km. La DREAL s'assure que les réglementations sont correctement prises en compte par les différents partenaires lors de la conception des projets, la réalisation des travaux et dans la surveillance et maintenance des ouvrages. Le nombre d'incidents et de sinistres a diminué ces cinq dernières années. Dans la majorité des cas, un non-respect des prescriptions est à l'origine des incidents.

Les équipements sous pression désignent l'ensemble des appareils destinés à la production, la fabrication et l'emmagasiner de gaz, sous une pression supérieure à la pression atmosphérique. L'énergie contenue dans ces appareils est potentiellement très importante et peut, en cas de défaillance de l'enceinte, entraîner de graves dégâts humains, matériels et environnementaux. Un quart des visites de surveillance de parc conduit à des suites administratives, et un tiers des opérations de supervision des organismes révèlent des non-conformités. Pour autant, ce nombre d'accidents reste faible.

La réception des véhicules

Les actions de la DREAL sont conduites sous l'autorité des préfètes et des préfets de département. Elles concernent les réceptions de véhicules qui permettent d'attester de la conformité aux exigences techniques applicables; la surveillance des constructeurs effectuant des

réceptions de petites séries, l'accompagnement des professionnels et des particuliers; la délivrance des autorisations de mise en circulation de véhicules à usages spécifiques: véhicules de dépannage, transport en commun de personnes, transport de marchandises dangereuses, véhicules équipés pour l'accès aux personnes à mobilité réduite; la surveillance et délivrance des agréments des centres de contrôle technique et des contrôleurs; la surveillance de second niveau des organismes habilités pour effectuer certains contrôles sur les véhicules de transport de matières dangereuses.



En Occitanie l'activité «réceptions» et l'accompagnement des professionnels et particuliers associé restent soutenus: en 2021 plus de 2000 réceptions ont été traitées et près de 800 autorisations de circuler ont été délivrées. Les supervisions de contrôleurs lors d'une opération de renouvellement ont conduit la DREAL à proposer aux préfètes et préfets de département, une cinquantaine de sanctions administratives en 2021, un chiffre en augmentation par rapport à l'année précédente.

La prévision des crues

La DREAL Occitanie est chargée de la prévision des crues auprès des treize préfètes et préfets de département, et comprend deux services de prévisions des crues (SPC):

- le SPC Garonne Tarn Lot, compétent sur la partie amont du bassin Adour Garonne, qui couvre une dizaine de départements,

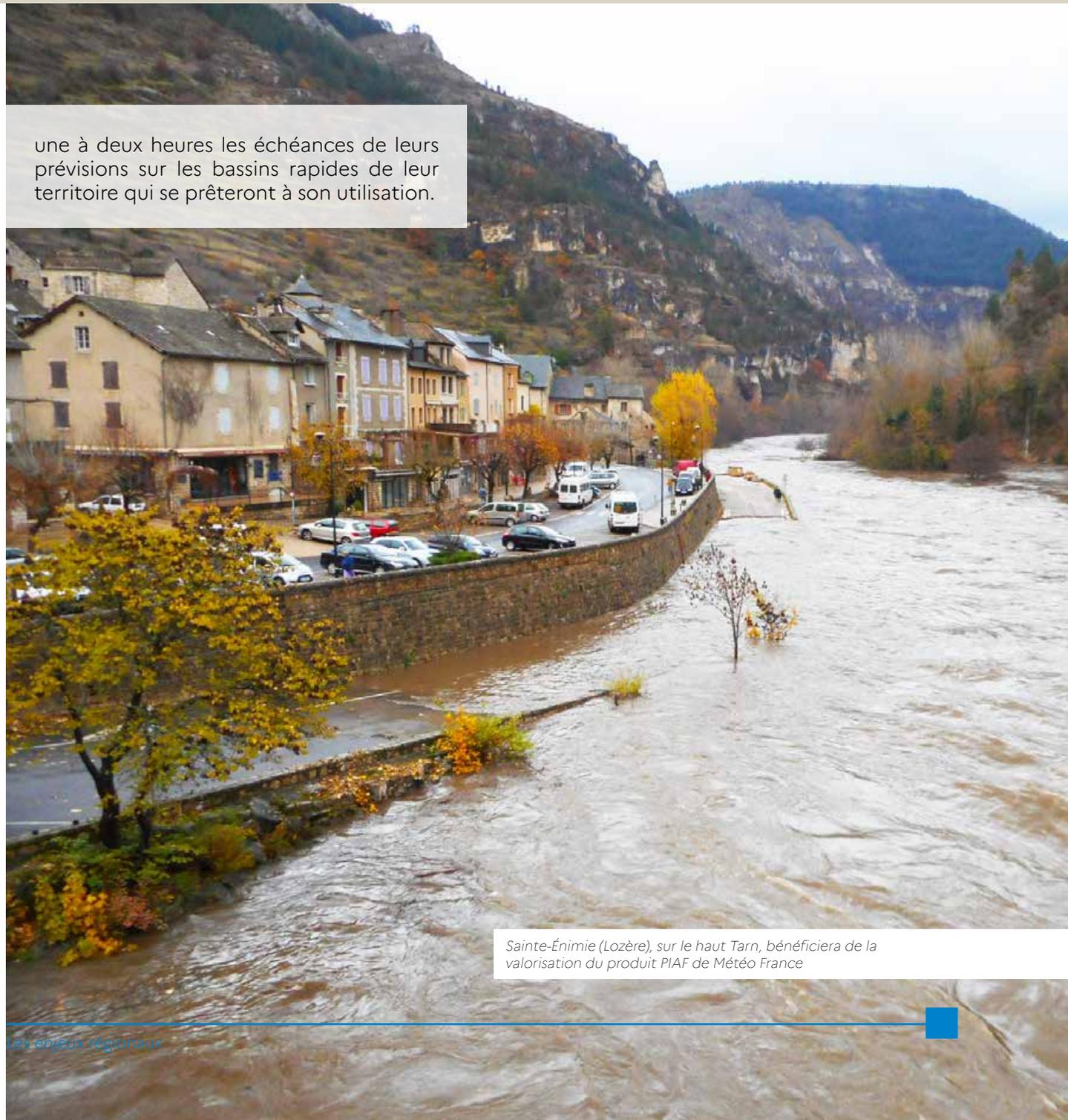
- le SPC Méditerranée Ouest, basé à Carcassonne, compétent sur la partie ouest du bassin méditerranéen, qui couvre trois départements.

Les deux SPC de la DREAL Occitanie assurent une vigilance aux crues sur 35 tronçons hydrologiques, tous les jours de l'année, à minima 2 fois par jour. À l'occasion d'épisodes de crues, ils produisent également des prévisions quantitatives des niveaux d'eau sur une centaine de stations à quelques heures d'échéances. Ces prévisions, diffusées sur le site Vigicrues, permettent d'anticiper la mise en œuvre de mesures de sauvegarde par les acteurs de la sécurité civile.

Le produit PIAF (Prévision Immédiate Fusionnée Agrégée) de METEO FRANCE prévoit les précipitations à trois heures d'échéance, réactualisées toutes les cinq minutes. Le Service de Prévision des Crues Garonne-Tarn-Lot expérimente depuis 2018 l'utilisation de ce produit en liaison avec METEO FRANCE et le Service Central d'Hydro-météorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI).

La généralisation de l'utilisation de ce produit devrait permettre aux deux SPC d'augmenter de

une à deux heures les échéances de leurs prévisions sur les bassins rapides de leur territoire qui se prêteront à son utilisation.



Sainte-Énimie (Lozère), sur le haut Tarn, bénéficiera de la valorisation du produit PIAF de Météo France

Une nouvelle ambition pour répondre aux enjeux du changement climatique

Le réseau Vigicrues, qui regroupe les unités d'hydrométrie et les services de prévision des crues des DREAL, s'est doté en 2020 d'un projet stratégique qui vise en premier lieu à anticiper les

attentes des usagers, les effets des changements climatiques et les évolutions du contexte institutionnel.



Ce projet pose dix ambitions à dix ans, dont celle de rester les producteurs de référence du service public de la vigilance inondation et de la donnée hydrométrique. Il est décliné dans chaque DREAL par un plan d'action quadriennal opéré sur la période 2021-2024. Celui de la DREAL Occitanie a été finalisé le 20 avril 2021.

Les programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)

Les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI), lancés en 2002, ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation pour réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque. Sous l'autorité des treize préfètes et préfets de département, les PAPI sont instruits, avec la collectivité, par la DDT(M), et font l'objet d'un avis de la DREAL.

Depuis 2002, trois appels à projets nationaux se sont succédé. Le succès du dispositif est croissant en Occitanie qui compte aujourd'hui trente-deux territoires de PAPI et deux en émergence.

Dans le cadre de la troisième génération de PAPI lancée en 2018, deux programmes d'études préalables au PAPI et quatre PAPI complets ont été instruits. Le PAPI de Vistre, dans le Gard, élaboré sous l'autorité de Marie-Françoise LECAILLON, préfète du Gard, a été labellisé le 22 décembre 2021. Il couvre l'agglomération de Nîmes, pour un montant de 116 millions d'euros, dont 61 millions d'euros de financement État, ce qui en fait l'un des plus importants de France. Pour 2022, dix nouveaux dossiers à instruire sont attendus.

Crue d'octobre 2014, à Nîmes (Gard) – Cadereau d'Alès – à gauche, à 9h21. À droite, à 9h40



Les zones vulnérables aux nitrates dans le bassin Adour-Garonne

Les nouvelles zones vulnérables aux pollutions par les nitrates sont entrées en vigueur en 2021. La DREAL Occitanie, sous l'autorité d'Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, a mené la démarche qui a impliqué de nombreuses parties prenantes: agriculteurs, associations environnementales, durant près d'un an.

Le bassin Adour-Garonne représente un vaste territoire de 116 000 km² qui recouvre une partie des régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes.

Les nouvelles zones vulnérables confirment une tendance à l'amélioration des pratiques de fertilisation. La reconquête de la qualité des eaux, souterraines en particulier, nécessitera plusieurs années d'efforts pour atteindre des niveaux satisfaisants.

La région Occitanie est principalement concernée par deux bassins: à l'Ouest le bassin Adour-Garonne dont le préfet de région Occitanie est le préfet coordonnateur, et à l'Est le bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

Au vu de cette double compétence, le préfet de région s'est appuyé sur la DREAL Occitanie

en mobilisant la délégation de bassin de la DREAL, en tant que préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne (26 départements), et la DREAL dans son rôle régional, en tant que préfet de région, sur le territoire de l'Occitanie (13 départements).

La concertation avec la profession agricole sur la délimitation des zones vulnérables s'est déroulée en 2021 sur ces deux échelles spatiales. Deux arrêtés préfectoraux de délimitation ont été pris en juillet 2021: l'un en Adour-Garonne par le préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne et l'autre, en Rhône-Méditerranée-Corse par le préfet coordonnateur.

Les tendances à la stabilisation se confirment sur les deux parties du territoire régional.

Sur la base du territoire régional ainsi délimité, en déclinaison du programme d'actions national (PAN) nitrates, un programme d'action régional (PAR) va être élaboré.



Cours d'eau (Haute-Garonne)



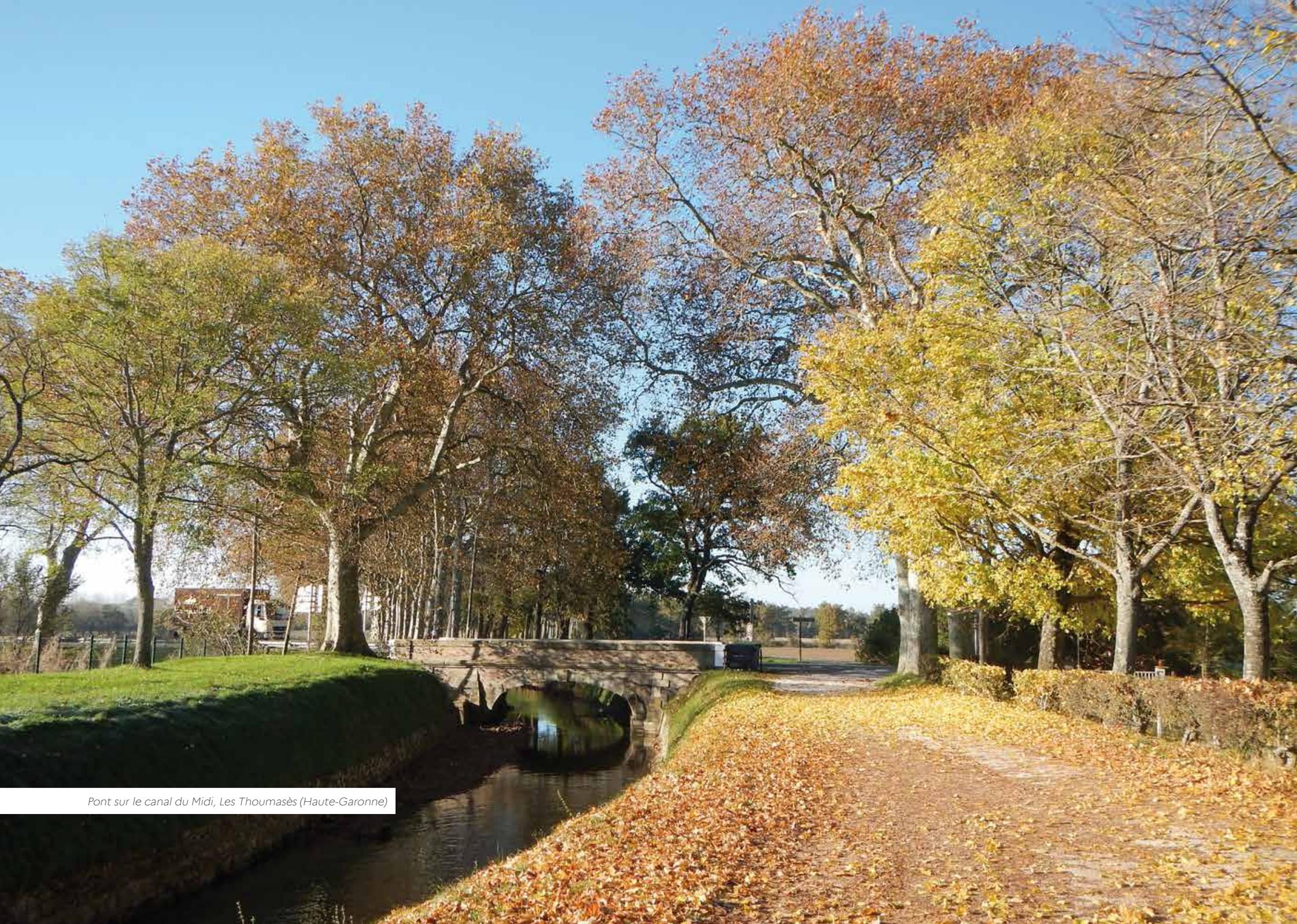
Cours d'eau de la Barousse à Saint-Nérée (Haute-Garonne)

La stratégie de reconquête des captages dégradés

Les pesticides et leurs métabolites, et les nitrates, sont détectés dans les ressources en eau et peuvent être responsables de non-conformités sanitaires: 234 champs captant sont concernés sur la région Occitanie.

Face à ce constat, les services de l'État en Occitanie (DRAAF, DREAL, ARS), sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, et les deux agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse, ont élaboré une stratégie régionale de l'État pour la reconquête des captages dégradés par les pollutions diffuses en Occitanie. Elle vise à assurer, dans les meilleurs délais, une eau distribuée conforme pour tous les usagers et à préserver durablement les ressources en eau. Elle prévoit la mise en œuvre d'actions curatives, à court terme, pour respecter les normes sanitaires de qualité au robinet des usagers, grâce au traitement adapté de l'eau ou à l'interconnexion, et des actions préventives à long terme pour retrouver une qualité conforme de l'eau brute en visant la réduction drastique de l'usage des pesticides et fertilisants dans les aires d'alimentation des captages.

Cette stratégie a été présentée et validée en CAR le 19 novembre 2021. La DREAL Occitanie apporte son appui, avec l'ARS, la DRAAF et la DDT(M), à chaque préfète et préfet de département, pour la mise en œuvre de cette stratégie.



Pont sur le canal du Midi, Les Thoumasès (Haute-Garonne)



LES DÉMARCHES TRANSVERSALES

Le canal du Midi, au Somail (Aude)



Le second visait le renforcement des pratiques managériales dans un contexte de management « mixte » présentiel/télétravail et dans un souci de maîtrise de la charge de travail.

Ces deux séminaires, auxquels était invité l'ensemble des encadrantes et encadrants d'équipes, ont constitué un temps fort de la DREAL et un moment de partage, de cohésion et de convivialité.

La feuille de route RH

Lancée en 2020, la feuille de route « Ressources humaines » de la DREAL a connu sa première année de mise en œuvre pleine et entière en 2021. Il s'agit de mieux valoriser et accompagner les agents et les agents.

Un grand nombre d'actions visant à améliorer l'accompagnement des carrières des agents de la DREAL Occitanie a été mis en œuvre. Ces actions ont porté sur une plus grande appropriation par l'encadrement des processus de promotion et de mobilité et des régimes indemnitaires. Un effort particulier de communication a été déployé en 2021 avec la mise en place de Webinaires pédagogiques pour les agents et leur hiérarchie. L'intégration du télétravail a été également un axe porteur d'actions concrètes.

La transparence des décisions s'est également améliorée avec la communication de bilans et résultats commentés sur les processus concernant les carrières dans le cadre de la Loi transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

La démarche Qualité-Environnement de la DREAL

Le système de management de la qualité et de l'environnement (SMQE) de la DREAL se construit depuis 2020. En 2021, le premier cycle d'amélioration continue s'est achevé par une revue de direction : plus d'un tiers des actions amélioration est déjà réalisé et d'autres sont en cours.

La revue de direction a confirmé les orientations de la politique qualité-environnement.

Sur l'ISO 9001 :

- améliorer la réalisation des missions en étant à l'écoute des usagers, en maîtrisant les risques, et en optimisant les processus pour gagner en efficacité ;
- renforcer la transversalité au sein de la DREAL Occitanie, dans une approche intégrée et proportionnée, pour accompagner les projets et les porteurs de projets ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de travail des agents et des agents.

Sur l'ISO 14001 :

- garantir la conformité réglementaire des installations et du fonctionnement de la DREAL ;
- économiser nos ressources, réduire nos consommations et nos émissions ;
- valoriser l'impact environnemental positif de nos missions.

Un audit blanc réalisé fin décembre 2021 a permis d'éprouver la solidité du SMQE et d'en tirer

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le DREAL a souhaité promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le cadre du protocole dans lequel s'est engagé le pôle ministériel. Un plan d'action a été bâti par Nathalie DUVERGER, référente, et Jean-Philippe SOULE, référent, pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il a été présenté en CODIR et validé le 25 janvier 2021.

Le webinaire du 8 mars 2021 a connu un vif succès. Le même jour, un abécédaire a été diffusé. Interactif, il illustre divers aspects de cette égalité professionnelle, présente les outils et actions mis en œuvre par le pôle ministériel ou la DREAL, des données, des repères, et renvoie vers différents sites pour en savoir plus.



La feuille de route « accompagnement des projets et des porteurs de projets »

La DREAL s'est dotée en 2020 d'une feuille de route pour mieux intégrer les différentes politiques publiques dans les projets, dans une posture intégratrice de tous les enjeux et accompagnante.

Le plan d'action s'appuie sur quatre objectifs : bâtir une vision commune au sein de la DREAL et accompagner les agents, faire en sorte que les projets intègrent les enjeux le plus en amont possible, dès leur phase de conception et créer les conditions qui permettent à la DREAL de construire des avis intégrés, multi-thématiques et partagés.

Une revue de projets est organisée tous les mois afin de préciser la position et les attendus de la DREAL. De même, le processus qualité sur l'accompagnement des projets à enjeux sécurise l'instruction et l'accompagnement des projets concernés.

Les conférences « Connaissance de l'Occitanie »

La région Occitanie s'est affirmée autour d'entités géographiques caractéristiques et d'une histoire riche. Il en résulte certaines spécificités et dynamiques qui s'exercent encore aujourd'hui à l'échelle de ce territoire. Afin que chaque agente et agent dispose de repères communs, la DREAL, en partenariat avec le CVRH, a programmé une série de conférences sur la connaissance de l'Occitanie, qui sont destinées à toute la communauté de travail pour celles et ceux qui souhaitent approfondir leurs connaissances sur le territoire et ses enjeux, pour les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants et pour l'accompagnement aux examens et concours. Les conférences sont bien entendu ouvertes à toutes les agentes et tous les agents des DDT(M) et des DIR.

Deux premières conférences ont été réalisées en 2021 : une première, le 28 juin, sur les paysages et une autre, le 22 novembre, sur la biodiversité. Plus d'une centaine de participants a assisté aux deux conférences montrant l'intérêt de toutes et tous pour ce type de démarche et les sujets proposés.

Ce cycle de conférences se poursuit en 2022.

L'adaptation au changement climatique

Afin de s'approprier à l'échelon local le 2^e plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 2), la DREAL a constitué un groupe de travail avec le CEREMA et des DDT(M) volontaires. Cette démarche s'est traduite par la réalisation de 7 livrets thématiques présentant un état des connaissances pour faciliter la compréhension des enjeux régionaux, un argumentaire sur les bénéfices de l'adaptation pour une collectivité, et un premier recensement de bonnes pratiques.

Ces livrets sont destinés en premier lieu aux techniciennes et techniciens des DDT(M) et des collectivités. Le groupe de travail s'est concentré sur sept thématiques-clés : l'eau, la biodiversité, l'agriculture, la forêt, la montagne, la mer et le littoral, et les risques. L'objectif était de rassembler les connaissances utiles pour porter cet enjeu par nature transversal auprès des collectivités, en particulier dans le cadre de l'accompagnement des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET).

Ces productions ont été présentées à Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et mises en ligne en janvier 2022, sur le site internet de la DREAL.

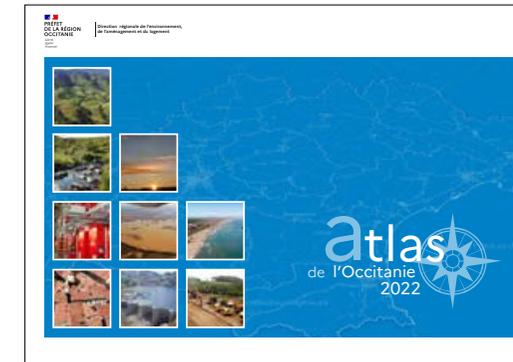
L'Atlas de l'Occitanie 2022

Les politiques portées en Occitanie auprès d'Étienne GUYOT, Préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et des treize préfètes et préfets de département en matière de transition écologique et de cohésion des territoires comportent une forte dimension territoriale. Pour en présenter les enjeux, la DREAL a produit un atlas, qui a mobilisé les différents services métiers, la division des systèmes d'information géographique et l'équipe en charge de la communication.

Une première partie présente une série cartographique sur la géographie, la démographie et l'économie régionale; une seconde partie se focalise sur les politiques relevant du pôle ministériel: les infrastructures de transport et la mo-

bilité, la biodiversité et les paysages, la transition énergétique et le climat, l'aménagement du territoire et le logement, la prévention des risques naturels et industriels, l'eau et le littoral.

Il est consultable sur le site internet de la DREAL, dans la rubrique Accueil/Présentation de la DREAL/L'atlas cartographique régional.



L'autorité environnementale

L'année 2021 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle réforme de l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme et des unités touristiques nouvelles.

La loi d'accélération et de simplification de l'action publique, dite loi «ASAP», du 7 décembre 2020, prévoit que les plans locaux d'urbanisme sont soumis à évaluation environnementale, quelle que soit leur situation. Auparavant, cela dépendait de la présence d'un site Natura 2000 sur la commune. La compétence d'examen des dossiers au «cas par cas» des évolutions de la plupart des PLU est transférée aux collectivités compétentes en matière de documents d'urbanisme.

La nomenclature des projets soumis au cas par cas a également évolué en 2021, et va de nouveau être modifiée en 2022 concernant les ombrières photovoltaïques.

Les effets de ces réformes sur l'activité du Département Autorité Environnementale se feront sentir en 2022 avec la mise en place d'une nouvelle procédure d'instruction des cas par cas, et par une augmentation du nombre de PLU soumis à avis auprès de la MRAe, en contrepartie d'une baisse du nombre de dossiers soumis à examen au cas par cas.

En 2021, le Département Autorité Environnementale de la DREAL a traité 917 dossiers, dont 483 demandes d'examen au cas par cas pour des projets, en augmentation de 32% par rapport à

2020, 257 demandes d'examen au cas par cas pour des plans et programmes, en augmentation de 66% par rapport à 2020, et 177 demandes d'avis, en augmentation de 6% par rapport à 2020, parmi lesquelles seuls 5 avis ont fait l'objet d'un «avis sans observation».

Le schéma régional des carrières

Le schéma régional des carrières (SRC) est une projection à 12 ans des besoins en matériaux. Il doit définir les conditions générales d'implantation des carrières, les orientations relatives à la logistique, la gestion durable des matériaux, la compatibilité avec les autres plans/programmes et celles permettant d'éviter, réduire ou compenser ses impacts, tout en satisfaisant le marché.

À partir d'un travail en concertation avec différents partenaires, tels l'UNICEM, les collectivités locales, la fédération des SCoT, la chambre régionale d'agriculture et les associations, un scénario privilégié d'approvisionnement pour chaque catégorie de matériaux, granulats, matériaux à destination industrielle et roches ornementales et de construction, a été approuvé lors d'un COPIL le 26 mai 2021.

L'avant-projet est soumis à une première phase de consultation auprès des EPCI et de concertation préalable du public début 2022. Après prise en compte des observations reçues, d'autres consultations auront lieu ainsi que la saisine de l'autorité environnementale (CGEDD).

Le projet finalisé pourra être présenté à Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, pour approbation, en 2022.

Bandes porteuses et tapis convoyeurs - carrière MGM
Sablières Réunies, Castelnau d'Estrétefonds (Haute-Garonne)



Cap Béar (Pyrénées-Orientales)

LA MÉDITERRANÉE



Port-Vendres, dans les Pyrénées-Orientales

Des projets ferroviaires structurants

LA LIGNE NOUVELLE ENTRE MONTPELLIER ET PERPIGNAN

Jean CASTEX, Premier ministre, et Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, ont impulsé en 2021 une avancée significative pour le projet de ligne nouvelle entre Montpellier et Perpignan (LNMP). 2021 a été marquée par l'engagement des collectivités aux côtés de l'État pour financer la première phase du projet entre Montpellier et Béziers qui s'élève à 2,04 milliards d'euros. Cet engagement collectif s'est matérialisé dans un protocole de financement qui a permis l'ouverture le 14 décembre 2021 de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de cette première phase.

LE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE ENTRE NÎMES ET MONTPELLIER ET LA GARE NÎMES PONT-DU-GARD

Depuis l'ouverture en décembre 2019 de la gare Nîmes Pont-du-Gard, certains élus du territoire se sont interrogés sur le bilan d'exploitation de cette gare nouvelle. Sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, les partenaires financiers se sont réunis, le 6 décembre 2021, sous la pré-

sidence de Marie-Françoise LECAILLON, préfète du Gard, avec l'appui de la DREAL, pour étudier les pistes d'amélioration, les aménagements intermédiaires, et les études complémentaires, qui pourraient améliorer les correspondances entre les trains régionaux et les trains à grande vitesse.

L'EXTENSION DU PORT DE PORT-LA-NOUVELLE

Le port de Port-la-Nouvelle (Aude) va développer sa desserte ferroviaire afin de permettre,

à terme, à 20 trains par jour, de desservir cette zone industrielle portuaire. Un audit est lancé sur les infrastructures existantes et sur les capacités de développement avec, en particulier, la question d'un nouveau raccordement au réseau ferré national. Sur ce dossier émergent, la DREAL, sous le pilotage de Thierry BONNIER, préfet de l'Aude, et les services du conseil régional, accompagnera le porteur de projet pour aider et faciliter la meilleure insertion du projet dans son environnement. Cet accompagnement se fait en lien étroit avec SNCF Réseau.

Chantiers en cours de l'extension du port de commerce de Port-la-Nouvelle (Aude)



Les lignes de dessertes fines du territoire

Les lignes Carcassonne-Limoux et Saint-Césaire-Le Grau du Roi sont intégrées au programme de régénération des lignes de desserte fine du territoire, avec des autorisations d'engagement de 18 millions d'euros.

Les infrastructures routières de l'État

LE CONTOURNEMENT OUEST DE MONTPELLIER (HÉRAULT)

Le projet Contournement Ouest de Montpellier (COM) vise à assurer la continuité entre les axes A750, vers A75 au Nord, et A709 au Sud. Après une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique menée en 2020, l'arrêté ministériel déclarant l'utilité publique et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme du COM a été signé le 2 septembre 2021.

Le Gouvernement a saisi l'Autorité de régulation des transports le 30 juillet 2021 pour avis sur le projet d'avenant à la concession ASF. Le Conseil d'État a été saisi, le 2 décembre 2021, et l'ouvrage a été mis en concession par décret du 28 janvier 2022.



Rond-point de Rieucoulon , Montpellier (Hérault)

LE CONTOURNEMENT OUEST DE NÎMES (GARD)

Le projet de Contournement Ouest de Nîmes porte sur l'aménagement d'une voie express de 7,2 kilomètres, constituant une liaison directe entre la RN 106 au Nord-Ouest de la zone urbaine de Nîmes jusqu'à l'autoroute A9 au Sud-Ouest. L'année 2020 a été consacrée à la conclusion des études pour le choix de la solution technique qui sera présentée lors de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Un comité de pilotage de l'opération a été tenu le 2 septembre 2021, et le dossier d'enquête a été porté à la connaissance des services et des collectivités territoriales, le 2 décembre 2021, afin de recueillir leurs avis d'ici fin janvier 2022.

LA DÉVIATION DE LAUDUN-L'ARDOISE SUR LA RN580 (GARD)

Le projet de déviation, en cours de réalisation, assurera une nouvelle liaison routière bidirectionnelle d'environ 3 kilomètres de part et d'autre de la RN580 existante entre le carrefour d'accès à France logistique et le carrefour d'accès au port de l'Ardoise (RN580 - Route du Port).

Les travaux du giratoire nord sont terminés. Les travaux sur le giratoire Sud ont démarré, début avril 2021. La réalisation des fouilles archéologiques prescrites par la DRAC a été achevée en fin d'année 2021. Les travaux de l'ouvrage d'art destiné à franchir la voie ferrée, en rive droite du Rhône, avancent. Cette opération cofinancée par l'État, la Région, le Département du Gard et l'agglomération du

Gard Rhodanien dans le cadre du CPER a bénéficié d'un financement France-Relance.

Le débat public sur le projet d'éoliennes flottantes en Méditerranée

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), approuvée en 2020, prévoit de porter à 40% la part d'énergie renouvelable dans la production d'électricité à l'horizon 2030 (20% en 2019). Pour parvenir à cet objectif, une modération de la consommation est indispensable ainsi que le développement de toutes les filières

d'énergie renouvelable. En matière d'éolien en mer, la PPE programme l'attribution en Méditerranée en 2022 de deux parcs éoliens flottants de 250MW chacun, soit environ une vingtaine d'éoliennes de 13 MW chacune et leur raccordement, ainsi que des extensions à partir de 2024.

Le débat public s'est tenu, du 12 juillet au 31 octobre 2021, sur l'ensemble de ce projet, porté par l'État et le gestionnaire du Réseau Transport d'Électricité pour la partie raccordement. La DREAL Occitanie, sous l'autorité du préfet maritime, du préfet de région, du secrétariat régional pour les affaires régionales, et des préfètes et préfets de département, s'est fortement mobilisée au cours du débat. Le public a pu mesurer l'importance du projet au regard du respect de nos objectifs énergétiques et climatiques et de la volonté de positionner la France et ses industriels comme leaders de cette technologie.



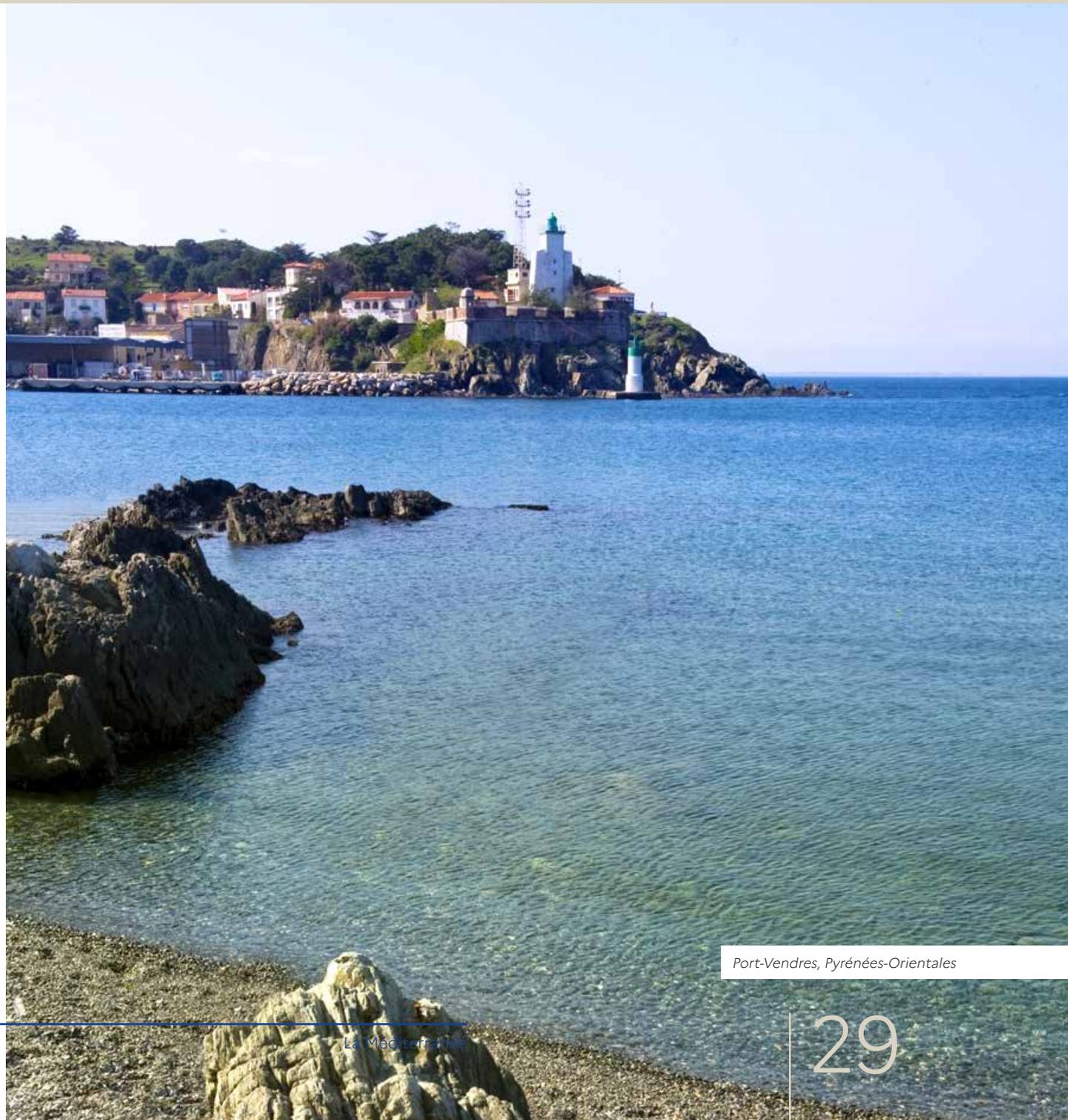
Débat mobile sur l'éolien en mer, à Sète (Hérault), le 3 août 2021

La prévention des risques littoraux

En 2021, sous l'autorité de Marie-Françoise LE-CAILLON, préfète du Gard, Hugues MOUTOUH, préfet de l'Hérault, de Thierry BONNIER, préfet de l'Aude, et de Étienne STOSKOPF, préfet des Pyrénées-Orientales, et en étroite liaison avec les quatre DDT(M), la DREAL Occitanie a poursuivi son travail d'animation et de conseil en matière de prévention des risques d'érosion et de submersion, de gestion intégrée du trait de côte au regard des effets attendus du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer.

L'année a été marquée par la préparation puis la mise en œuvre de la loi du 22 août 2021 dite Loi Climat et Résilience qui prévoit de renforcer le rôle des communes les plus concernées par le recul du trait de côte, compétente en urbanisme, afin qu'elles adaptent leur politique d'aménagement.

Dans ce cadre, les préfets et préfètes du département de l'Hérault, du Gard, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, avec l'appui des DDTM, de la DREAL et du CEREMA, ont œuvré à la prise en compte des spécificités du littoral d'Occitanie. Un important travail a été mené pour affiner la sélection des communes prioritaires. Un kit d'éléments techniques et de communication a été élaboré et fourni à la préfète et aux préfets de département en charge de la consultation sur la future liste, qui doit être actée par décret.

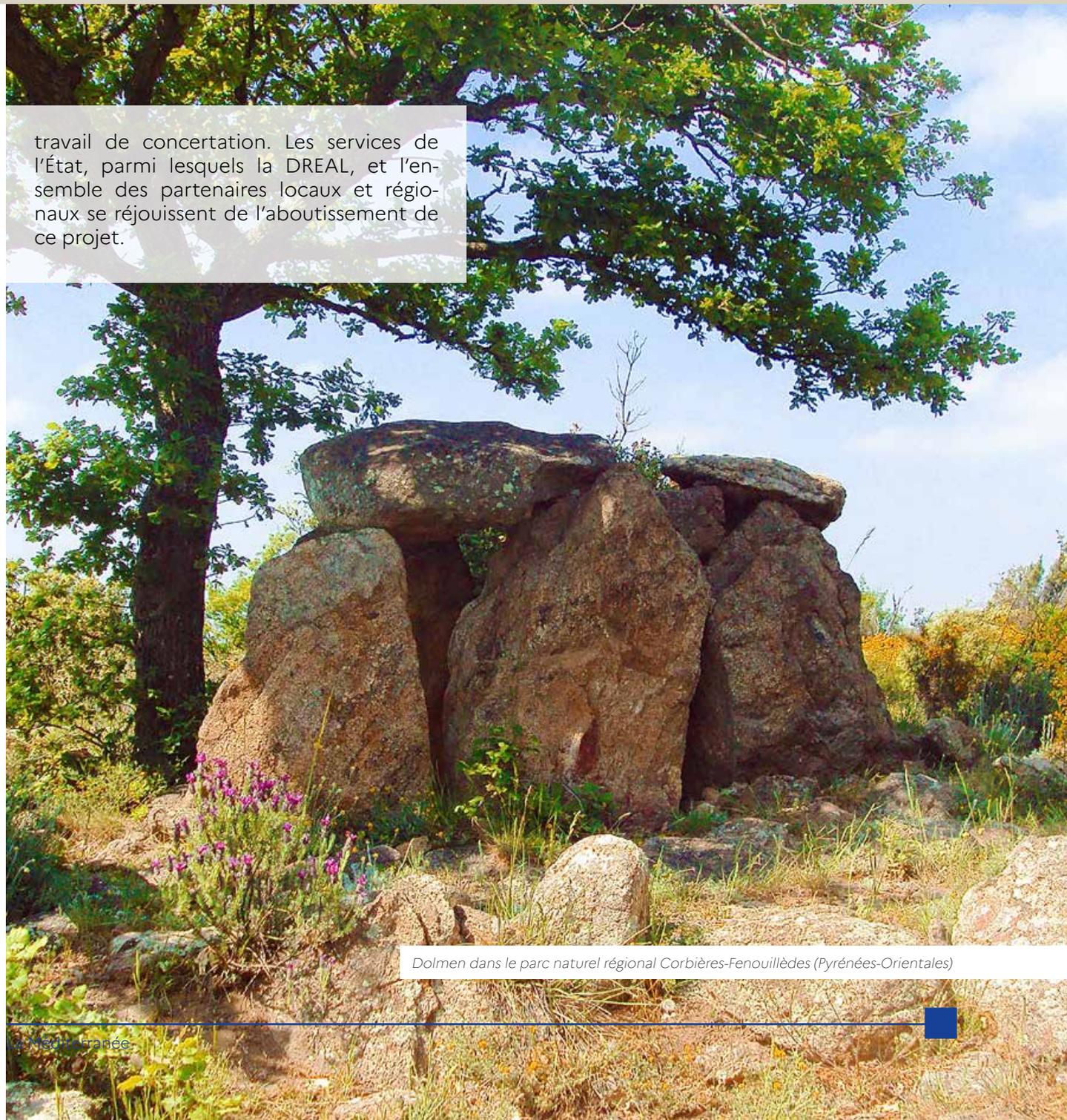


Un huitième Parc Naturel Régional en Occitanie

Le Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes, a été créé par décret du 4 septembre 2021. C'est le huitième parc naturel régional d'Occitanie. Il est situé à la confluence de deux régions biogéographiques, la Méditerranée et l'Atlantique. Les Corbières-Fenouillèdes, contrefort des Pyrénées, sont des ensembles de grande importance écologique et paysagère au plan régional et national. Au cœur des départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales et à proximité des parcs naturels régionaux de la Narbonnaise en Méditerranée et des Pyrénées catalanes, le nouveau parc fait le lien entre la Méditerranée et les Pyrénées. Le patrimoine naturel est riche. Le territoire abrite des habitats naturels et des espèces rares ou remarquables, notamment des oiseaux à forts enjeux de conservation, tels que le gypaète ou le vautour percnoptère, et des espèces migratrices. Le territoire est couvert à 48% par le dispositif Natura 2000. Le patrimoine paysager et culturel est également remarquable sur ce territoire: les châteaux cathares font l'objet d'une candidature pour l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, et on compte aussi des sites préhistoriques et des sites paléontologiques.

La création du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes est l'aboutissement d'un important

travail de concertation. Les services de l'État, parmi lesquels la DREAL, et l'ensemble des partenaires locaux et régionaux se réjouissent de l'aboutissement de ce projet.



Dolmen dans le parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes (Pyrénées-Orientales)

La nouvelle canalisation d'approvisionnement du stockage d'hydrocarbure de Port-la-Nouvelle

Le 12 novembre dernier, la société exploitante a procédé au premier transfert d'un pétrolier pour l'approvisionnement de son dépôt de Port La Nouvelle, grâce à la nouvelle canalisation, construite dans le cadre des travaux d'agrandissement du futur bassin portuaire du port industriel de Port-la-Nouvelle, et autorisée par arrêté préfectoral du 5 juillet 2021. L'emplacement de l'ancienne canalisation sous-marine, exploitée depuis la fin des années 1960, constituait un obstacle pour la future digue Nord.

Cet ouvrage, terrestre et maritime, de près de 3,3 kilomètres, s'est inscrit dans les échéances des travaux portuaires visant à accueillir les futures activités de construction d'éoliennes en mer Méditerranée.

Plusieurs services de la DREAL Occitanie se sont impliqués, sous l'autorité de Thierry BONNIER, préfet de l'Aude, dans l'instruction administrative de l'autorisation de construire et d'exploiter, au regard du risque technologique en milieu marin, des règles relatives aux équipements sous pression et aux canalisations, et de la police des eaux littorales.

Le processus d'instruction s'inscrivant dans le cadre du projet global d'aménagement du port de Port-La-Nouvelle a amené la DREAL à procéder pour la première fois à une consultation dématérialisée du public par voie électronique.

La DREAL a réalisé plusieurs visites de surveillance des travaux de construction et des essais d'étanchéité de l'ouvrage avant la mise en service et a surveillé le déroulement des opérations de démantèlement de l'ancienne canalisation sous-marine.

Ce nouvel équipement permet de satisfaire, en sécurité, à la demande en carburants des départements de l'Occitanie, de l'Andorre et d'une partie de l'Espagne.

Le crabe bleu: une espèce invasive sur les côtes occitanes

Depuis quelques années, les pêcheurs d'Occitanie ramènent dans leurs filets une nouvelle espèce de crabe: le «crabe bleu». Originaire des côtes atlantiques des États-Unis, le crabe bleu est probablement arrivé à l'état larvaire dans des eaux de ballast des navires.

Facilement identifiable par la couleur de ses pinces, bleues chez les mâles et rouges chez les femelles, sa taille est de 20 cm pour une masse de 500 grammes. Son régime est très varié: huîtres, moules, palourdes, tel-

lines, poissons, algues, anguilles, crevettes. Il dévore également les autres crabes.

En 2021, 25 000 individus ont été ramassés dans l'étang de Canet, dans les Pyrénées Orientales. Une femelle peut produire jusqu'à 2 millions d'œufs.

Cette espèce est classée espèce invasive ce qui signifie qu'elle n'est pas arrivée naturellement, qu'elle peut occasionner des impacts sur la biodiversité et l'économie, et que sa rapide expansion rend difficile la lutte pour la stopper.

À l'initiative de la DREAL Occitanie, un plan d'action a été élaboré avec toutes les parties prenantes: experts, professionnels de la pêche, associations de pêche de loisir et plaisance et services de l'État. Il donne un cadre et constitue un outil pour favoriser les mutualisations de bonnes pratiques, les études et la recherche, établir les priorités et ajuster les financements. Un partenariat entre des scientifiques et des pêcheurs est mis en place pour le suivi du crabe bleu sur l'étang de Canet, sur les années 2022-2023.



Spécimen de crabe bleu

La cession de l'aménagement hydroélectrique de Miraval (Aude)

Le barrage hydroélectrique de Miraval, d'une puissance maximale brute de 960kW est situé dans l'Aude.



Barrage de Miraval (Aude)

Le contrat de concession de cet aménagement hydroélectrique, signé en 1975 entre l'État et le concessionnaire, est aujourd'hui échu. Sous l'autorité de Thierry BONNIER, préfet de l'Aude, une démarche en mode projet a été initiée entre les services de l'État, associant la DRFIP, la DREAL et la DDTM de l'Aude, pour préparer la vente de l'aménagement. Elle a abouti à la rédaction conjointe de l'avis d'appel à candidatures en vue de la cession amiable de la centrale hydroélectrique de Miraval et a permis de caler un mode opératoire qui pourra être reconduit pour les aménagements de même type.

La mise en vente de la concession a été lancée le 17 mai 2021, le dépôt des candidatures fixé au 6 octobre 2021. La mise en place d'un partenariat avec un acteur privé spécialisé dans la vente de centrales hydroélectriques pour la communication a facilité la diffusion de l'appel à candidature. 27 entreprises intéressées ont participé à la visite des installations organisée par les services de la DREAL et de la DRFIP au cours de l'été et 8 dossiers de candidatures ont été reçus dont 6 jugés recevables. Ces 6 candidatures ont été examinées sur la base de critères financiers et techniques.

À l'issue de cette phase de sélection, une promesse de vente sera signée entre l'État et le candidat retenu. Ce dernier doit constituer son dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du Code de l'Environnement, qui fera l'objet d'une instruction par le service police de l'eau de la DDTM. L'acte de vente définitif pourra être signé entre l'État et le futur acquéreur lorsque l'autorisation préfectorale sera délivrée.

Le barrage de Saint-Geniès-de-Malgoirès (Gard)



Vue aval du barrage de Saint-Génies-de-Malgoirès

Le barrage de Saint-Geniès-de-Malgoirès, dans le Gard, vient d'être reconnu, dans le cadre des évolutions réglementaires introduites par la loi MAP-TAM qui a créé la compétence GEMAPI, comme ouvrage aménagé en vue de la prévention des inondations au bénéfice de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Gardons.

Cet ouvrage assure, depuis sa construction, la protection contre les inondations de l'Esquille et de ses affluents. Il peut stocker un volume

d'eau de 300000 m³ et réduit, de façon significative, les inondations sur la commune de Saint-Geniès-de-Malgoirès, pour un événement centennal.

Pour le cas des barrages faisant office d'écrêteur de crue, cette reconnaissance vise à pérenniser et garantir, dans le temps, cette fonction, et à préciser les performances attendues. C'est pourquoi le dossier déposé comporte une étude des dangers justifiant cette performance.

À l'issue de l'instruction conduite sous l'autorité de Marie-Françoise LECAILLON, préfète du Gard, par la DDTM du Gard, après consultation de la DREAL au titre du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques, cette reconnaissance a été délivrée par un arrêté préfectoral du 28 janvier 2021.

Les ouvrages de protection contre les inondations de la basse vallée de la Mosson (Hérault)

Dans le cadre de l'exercice de la compétence GE-MAPI, Montpellier Méditerranée Métropole a engagé un programme de réaménagement des ouvrages de protection contre les inondations sur les communes de Lattes et Villeneuve-lès-Maguelone. Ce programme consiste à déplacer la digue rive gauche de la Mosson, à supprimer plusieurs digues

en rives droite et gauche de la Mosson et à créer un chenal d'évacuation des crues du Rieucoulon et du Lantissargues vers l'étang de l'Arnel. Ces aménagements ont été inscrits au PAPI2 Lez/Mosson et ont fait l'objet d'un cofinancement par l'État.

Le dossier a été instruit, sous l'autorité de Hugues MOUTOUH, préfet de l'Hérault, par la DDTM de l'Hérault, après consultation de la DREAL au titre du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques. L'enquête publique

s'est déroulée en 2019, l'arrêté d'autorisation des travaux a été délivré en janvier 2020. Le chantier a démarré en mai 2021 pour se terminer en 2022.

Ces nouvelles digues permettront de compléter le système d'endiguement de Lattes, avec une nouvelle zone protégée en rive droite du Lez, pour une crue de la Mosson de période de retour de 100 ans et pour une crue du Lez de période de retour de 50 ans.



Chantier de la digue de la Mosson (Hérault)

Les travaux de sécurisation du barrage de Saint-Denis (Aude)

Le barrage de Saint-Denis, situé dans la Montagne Noire, dans l'Aude, à proximité de Saissac, est un ouvrage en maçonnerie édifié en 1851. Un arrêté prescrivant la vidange de la retenue a été pris par Thierry BONNIER, préfet de l'Aude, en 2020, sur proposition de la DREAL.



Barrage amont de Saint-Denis (Aude)

La commune de Saint-Denis, propriétaire et exploitant de cet ouvrage, a fait réaliser des travaux de confortement de ce barrage lorsque la retenue était vide, pendant l'été 2021. Les travaux ont consisté à rejoiner les parements en pierres, à injecter des matières dans le corps de l'ouvrage pour renforcer l'étanchéité, et réaliser des injections profondes afin d'augmenter la stabilité des fondations.

La DREAL a suivi la bonne exécution des études et travaux de ce barrage.

Les travaux de gros œuvre sont terminés et le remplissage de la retenue par palier est en cours. Des équipements d'instrumentation et de télétransmission renforceront la surveillance de l'ouvrage, y compris pour vérifier le bon comportement des réparations pendant la remontée du plan d'eau.



Barrage aval de Saint-Denis (Aude)

Le projet de protection contre les inondations de Laure-Minervoais (Aude)

Le syndicat mixte Aude Centre, maître d'ouvrage, est le porteur du projet, en tant que détenteur de la compétence GEMAPI, des travaux de protection contre les inondations sur le barrage du Ruchol, sur la commune de Laure-Minervoais, dans l'Aude.

Le projet s'inscrit dans l'objectif de la politique de protection contre les inondations pilotée par Thierry BONNIER, préfet de l'Aude. L'État, à travers un avenant au programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) 2 de l'Aude, finance le projet à hauteur de 50%. Cette opération spécifique «d'aménagement d'ouvrage de régulation» correspond à un montant global de 2,1 millions d'euros pour lequel le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) contribue à hauteur de 1,05 million d'euros.

L'autorisation environnementale unique, instruite par la DDTM de l'Aude après consultation de la DREAL au titre du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques et de la biodiversité, a été délivrée par arrêté préfectoral du 29 mars 2021.

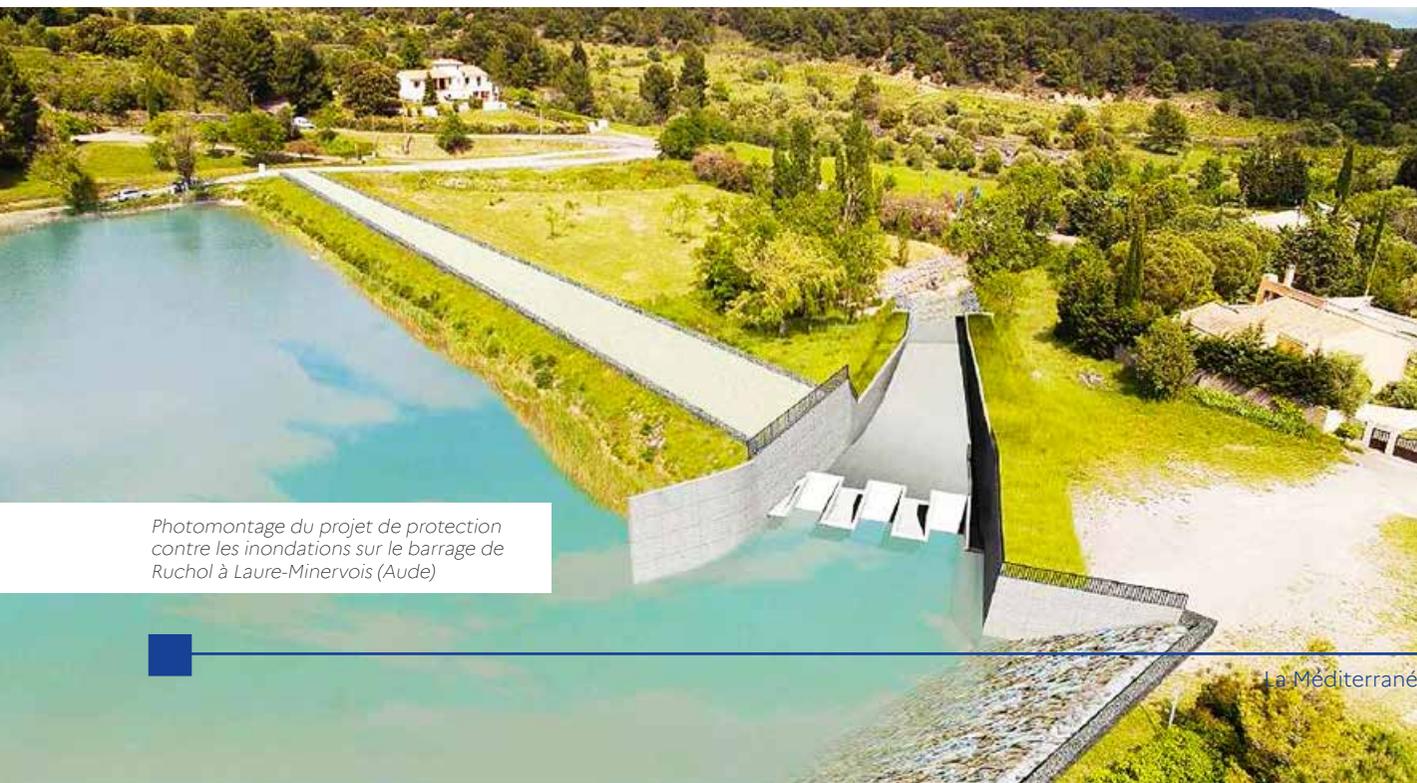
L'expérimentation de jaugeage par drone

Le jaugeage des cours d'eau consiste à mesurer le débit instantané d'un cours d'eau. Lors d'un épisode de crue, l'exercice est souvent compliqué par les conditions turbulentes de l'écoulement et par les difficultés d'accéder au plus près des cours d'eau pour effectuer la mesure dans des conditions de sécurité satisfaisantes pour les agents.

L'unité d'hydrométrie Méditerranée Ouest de la DREAL Occitanie s'est engagée dans la mesure vidéo pour s'affranchir de ces contraintes: aucun appareil de mesure ne pénètre le courant et l'opérateur peut choisir le site d'où il effectue la prise de vue. Les vidéos ainsi obtenues permettent, par un traitement de l'image, de calculer les vitesses en surface de l'écoulement qui sont ensuite extrapolées aux vitesses de l'écoulement lui-même: par intégration, le débit du cours d'eau en crue peut être estimé avec une précision correcte.

Le service a commencé par réaliser des prises de vues par caméra fixe sur un site à Carcassonne. Puis, pour pouvoir effectuer des jaugeages vidéo sur un plus grand nombre de stations, l'utilisation de la prise de vue par drones a été étendue pour notamment s'affranchir du coût d'installation de caméras fixes.

Deux drones ont été acquis, trois opérateurs ont obtenu le brevet de pilote en 2021. Plusieurs jaugeages ont été effectués par drones au cours de l'année 2021.



Photomontage du projet de protection contre les inondations sur le barrage de Ruchol à Laure-Minervoais (Aude)

Projet de pôle culturel des Chais Botta, Frontignan (Hérault)



La friche des chais Botta est située Quai Voltaire à Frontignan, sur une parcelle d'environ 3 500 m², à proximité immédiate du centre-ville.

Le site est constitué de chais, d'une verrière, d'une maison d'habitation, d'une cave et d'une cour. Les bâtiments des chais sont en mauvais état: maçonneries dégradées, charpentes fragilisées en plusieurs points, présence d'humidité dans les murs.

Le programme sur cette friche prévoit la création d'un pôle culture et loisirs, en frange sud du centre-ville, avec un cinéma d'Art et d'Essai, un restaurant et une salle dédiée à des équipements de loisirs. La requalification de l'ensemble immobilier des anciens chais est un élément structurant de la redynamisation du centre-ville.

Sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, la DREAL Occitanie a piloté deux appels à projets régionaux Fonds Friches, en 2021, en assurant l'organisation, la coordination de l'instruction, les propositions de sélection et l'appui des DDTM pour l'élaboration des conventions, engagement et suivi financier.

Le projet, signalé par Hugues MOUTOUH, préfet de l'Hérault, est l'un des 97 lauréats retenus.



Chais Botta, Frontignan (Hérault), 11 juillet 1906

La passerelle du canal des Quilles à Sète (Hérault) financée dans le cadre du plan vélo

PLAN VELO

La DREAL accompagne techniquement et administrativement les porteurs de projets, en amont de leur candidature aux appels à projets jusqu'au suivi technique et financiers des dossiers.

Pour accompagner et encourager les Français à choisir le vélo comme mode de transport au quotidien, le Gouvernement a lancé, en 2019, le plan vélo et mobilités actives. Ce plan vise à améliorer et développer les aménagements cyclables de qualité et de tripler la part du vélo dans les déplacements des Françaises et des Français, pour atteindre 9% d'ici 2024.

Cette nouvelle passerelle, dédiée aux piétons et aux vélos, reliera, en site sécurisé, la piste du Lido existante, en provenance de Marseillan, à la nouvelle piste de la Corniche de Neuburg réalisée en 2019 et rejoindra le cœur de Ville.

Cet ouvrage franchit un canal qui relie le port des quilles à la mer. Il permet de résorber une discontinuité forte à la fois du réseau cyclable lo-

cal et de l'Euro vélo 08 dont l'itinéraire traverse la ville de Sète.

Cet ouvrage franchit un canal qui relie le port des Quilles à la mer. Il permet de résorber une discontinuité forte du réseau cyclable local et de l'Euro vélo 8 dont l'itinéraire traverse la ville de Sète.

Cette passerelle de type modes doux est compo-

sée d'une piste cyclable à double sens de 2,50 m côté terre, et d'une voie piétonne de 2 m côté mer.

Les deux types d'usages sont séparés par un arc central de type bowstring avec suspentes de 43 m de long. Ce séparateur central sert également de bancs pour les piétons entre les suspentes. L'ouvrage a été mis en service au printemps 2021.



Passerelle des Quilles à Sète (Hérault) - voie piétonne à gauche, voie cyclable à droite



Rigole de la plaine, canal du Midi, proche de Montferrant (Aude)

LA PLAINE DE LA GARONNE ET DE L'ADOUR

Escalier monumental, statue de d'Artagnan à Auch (Gers)

Les lignes de dessertes fines du territoire

La ligne Empalot-Auch est intégrée au programme de régénération des lignes de desserte fine du territoire pour l'Occitanie, avec une autorisation d'engagement de 5,3 millions d'euros.

Les infrastructures routières de l'État

L'INAUGURATION DE LA MISE À 2 X 3 VOIES DE LA ROCADE TOULOUSAINNE ENTRE RANGUEIL ET LESPINET

La mise à 2 x 3 voies de la rocade de Toulouse, entre Rangueil et Lespinet, débutée le 7 janvier 2019, a été inaugurée le 8 juillet 2021. La livraison de cette section achève l'opération de la mise à 2 x 3 voies de la rocade Sud de Toulouse entre les échangeurs de Rangueil et du Palays.

L'infrastructure a été inaugurée par Jean-Baptiste DJEBBARI, ministre délégué chargé des Transports, en présence de l'ensemble des co-financiers, représentés aux côtés de l'État par la présidente de la Région, le président du Département de la Haute-Garonne et le président de Toulouse Métropole.

Cette opération a bénéficié de moyens financiers supplémentaires dans le cadre de France Relance, pour permettre une mise en service

accélérée. Cet aménagement très attendu favorise la fluidité de la circulation et améliore, au quotidien, les conditions de circulation des usagers.

L'AMÉNAGEMENT À 2X2 VOIES DE LA RN 124 ENTRE TOULOUSE ET AUCH, DANS LE GERS

Le programme d'aménagement de la RN 124 dans le Gers vise à achever la mise à 2x2 voies entre Auch et Toulouse. La déviation de Gimont et la section comprise entre Gimont et L'Isle-Jourdain, sont les deux ultimes sections à aménager pour passer à 50 minutes le temps de parcours entre Auch et la rocade de Toulouse.

Jean CASTEX, Premier Ministre, est venu signer à Gimont, le 14 mai 2021, avec le conseil régional et le conseil départemental, un protocole relatif à l'achèvement de la mise à 2x2 voies de la RN124 avec le financement de la dernière section à réaliser entre Gimont et L'Isle-Jourdain, estimée à 142 millions d'euros. Grâce à des moyens financiers complémentaires mis en place en octobre 2020, le chantier de la déviation de Gimont a pu être accéléré en 2021.

Jean CASTEX, Premier Ministre, est venu inaugurer la déviation de Gimont le 14 février 2022. Ce chantier, conduit sous l'égide d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, en étroite collaboration avec Xavier BRUNETIÈRE, préfet du Gers, démarré en 2015, a été terminé avec un mois d'avance.



Coulage du tablier du viaduc de la Gimone

LA LIAISON AUTOROUTIÈRE ENTRE TOULOUSE ET CASTRES, DANS LE TARN

Dans le cadre de l'appel d'offres pour la mise en concession de la liaison autoroutière à 2 x 2 voies entre Castres et Verfeil, la DREAL a participé, en 2021, sous l'égide du ministère de la Transition écologique, à l'analyse des offres. Une équipe projet au sein de la DREAL a produit l'avis technique qui a été versé dans le rapport d'analyse technique des offres.

Jean CASTEX, Premier Ministre, en déplacement dans le Tarn, le 25 septembre 2021, a annoncé que la société ATOSCA est le concessionnaire pressenti. Jusqu'à la signature du contrat de concession, prévue au printemps 2022, la DREAL

demeure maître d'ouvrage du projet, sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne. Sous l'autorité de François-Xavier LAUCH, préfet du Tarn, la DDT du Tarn est le service instructeur coordonnateur de la demande d'autorisation environnementale, en étroite collaboration avec la DDT de la Haute-Garonne, sous l'autorité du préfet de la Haute-Garonne.

Le comité de pilotage organisé le 6 septembre 2021 a permis de présenter aux collectivités partenaires le contenu anonymisé des offres. Une réunion s'est tenue le 22 novembre 2021 en préfecture du Tarn. Elle a été l'occasion de présenter aux élus la société ATOSCA, et d'annoncer les étapes à venir du projet.

nombreux chantiers d'envergure comme ceux de la troisième ligne de métro et du téléphérique (Téléo). Raccordé au réseau 225 000 volts via deux circuits souterrains, ce poste alimente en électricité 35 000 à 40 000 foyers, et à terme, desservira 100 000 foyers.

Sa proximité du château de Thégra a induit un traitement architectural particulièrement soigné pour l'intégrer de façon optimale dans son environnement.

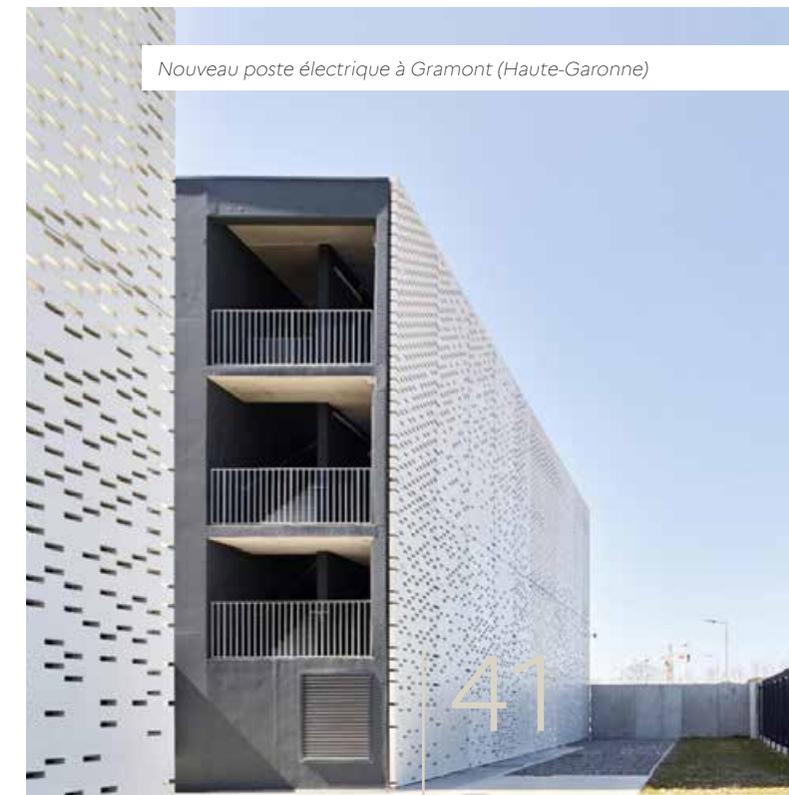
La mise en service du poste est venue conclure neuf années de préparation dont deux dédiées aux travaux. La DREAL, en tant que service instructeur, a étudié les dossiers réalisés par ENEDIS aux différentes phases du processus d'autorisation du projet et a favorisé les échanges entre les différents services de l'État et ENEDIS.



Un nouveau poste électrique à Gramont (Haute-Garonne)

Le poste électrique de Gramont, aux abords de Toulouse, en Haute-Garonne, a été inauguré le 3 septembre 2021 en présence d'élus et de membres du directoire d'ENEDIS et de RTE.

Ce poste renforce l'alimentation électrique de la métropole toulousaine en répondant aux besoins croissants liés au développement des zones d'habitat et d'activités et à l'évolution des usages en électricité, notamment celui des véhicules électriques. Il accompagne le déploiement de



La centrale photovoltaïque de l'Oncopole de Toulouse (Haute-Garonne)

Le 22 septembre 2021, Denis OLAGNON, secrétaire général de la préfecture de Haute-Garonne, accompagné du maire de Toulouse, président de Toulouse Métropole, du vice-président technologies d'Urbasolar, du président de l'Agence régionale Énergie Climat, et du président de Cito'y'enR, ont inauguré officiellement la centrale solaire photovoltaïque de l'Oncopole. La centrale possède une capacité installée de 15MW sur 25 ha, et produira l'équivalent de la consommation électrique de plus de 4000 foyers.

Les porteurs de projets de cette installation, Régie municipale de Toulouse et Urbasolar, ont obtenu un contrat d'achat de l'électricité lors d'un appel d'offres du ministère de la Transition écologique, opéré par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et instruit par la DREAL, en lien avec la DDT et l'UID DREAL, sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.



Parc photovoltaïque de l'Oncopole de Toulouse (Haute-Garonne)

La première centrale photovoltaïque flottante d'Occitanie à Peyssies (Haute-Garonne)

Le 2 décembre 2021, les membres du Comité Régional de la Transition Énergétique, composé, sous l'autorité de la préfecture de région et du secrétariat général pour les affaires régionales de la DREAL, de l'ADEME et de la Région Occitanie, accompagnés de la DDT de la Haute-Garonne, ont visité le chantier d'une centrale flottante en cours de réalisation sur la commune de Peyssies en Haute-Garonne.

Ce projet a été lancé par la communauté de communes du Volvestre qui a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour plusieurs installations. La société Urbasolar a été retenue, pour ce projet entièrement flottant, sur des terrains communaux. Deux autres projets, sur les communes de Carbonne et Salles-sur-Garonne, sont en partie terrestres et en partie flottants.

Le projet de Peyssies est lauréat de la cinquième période de l'appel d'offre « centrale au sol » lancé par le ministère de la Transition écologique et opéré par la Commission de Régulation de

l'Énergie. La DREAL participe à l'instruction des appels d'offres au travers de la délivrance du certificat d'éligibilité du terrain d'implantation des projets et de la vérification des garanties financières des lauréats. La centrale flottante de Peyssies se situe sur une ancienne carrière de 12 hectares comprenant un lac de 7 hectares. Les panneaux couvriront, à terme, une superficie de 5 hectares sur le lac et l'installation, d'une puissance de 5MW, produira, à terme, 6,45MWh par an, soit l'équivalent de la consommation de plus de 1360 foyers. Sa mise en service est prévue pour fin 2022. Une étude, sur plusieurs années, suivra l'évolution du milieu aquatique sur ces lacs de carrières équipés de panneaux photovoltaïques flottants.



Parc photovoltaïque flottant à Peyssies (Haute-Garonne)

Les études multimodales de Toulouse

Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, pilote, en partenariat avec le Conseil régional, le Conseil départemental, Toulouse Métropole et le syndicat des transports Tisséo, une série d'études prospectives multimodales financées par le Contrat de Plan État-Région. Le but est de développer une vision partagée de la mobilité sur le long terme, 2040 et au-delà, et en réponse, de définir, étudier et hiérarchiser des projets d'infrastructures ou de services de transports, tous modes confondus, route, fer, transports collectifs, modes actifs, en s'appuyant sur les possibilités offertes par le numérique et les nouvelles pratiques de mobilité. Une vingtaine d'études de projets de différente nature a été réalisée. Leur pilotage est réparti entre les différents partenaires. Elles concernent les modes alternatifs à la voiture particulière, vélo, transports en commun, des actions de régulation des flux routiers, péage positif, voies réservées aux covoitureurs et aux transports en commun, et des créations et des aménagements d'infrastructures routières. La DREAL assure l'animation, la coordination technique du partenariat et le secrétariat des instances de gouvernance.

La tempête Justine à l'origine d'importantes crues dans le Sud-Ouest

Le territoire couvert par le Service de Prédiction des Crues (SPC) Garonne-Tarn-Lot de la DREAL Occitanie a connu un épisode de crues de grande ampleur sur le Lot et sur la Garonne, à l'aval de Toulouse, du 28 janvier au 4 février 2021. Durant cet événement, 15 prévisionnistes se sont relayés en continu pendant une semaine pour suivre l'évolution des crues, en lien constant avec les préfetures et les Référents Départementaux Inondation (RDI) en DDT. Sur le secteur de la Garonne marmandaise, une cote de 10,20m a été relevée au pic de crue à la station de Marmande dans le Lot-et-Garonne, avec un niveau qui n'avait pas été atteint depuis 40 ans. L'atteinte de ces niveaux a déclenché une mise en vigilance crues de niveau rouge, une première depuis la création du SPC en 2003. Sur cet événement, plus de 60 bulletins d'information ont été rédigés et communiqués sur le site Vigicrues et 932 prévisions de hauteur d'eau produites sur 46 stations hydrométriques. Dix hydromètres sont également intervenus sur le terrain, avec un renfort du SPC Méditerranée Ouest, pour effectuer des mesures de débits dans les cours d'eau au plus fort de la crue. Ces mesures servent à établir des relations hauteur/débits et sont essentielles à l'amélioration de la prévision.



La salle de coordination de Toulouse (Haute-Garonne), où se rédige le bulletin d'information

La connaissance précise des inondations, leur dynamique, leur étendue, les enjeux impactés, sont autant de données précieuses pour le SPC. Pour capitaliser cette connaissance, le SPC a fait réaliser des prises de vue aériennes par l'IGN sur les secteurs les plus impactés. Sur le terrain, des bureaux d'études ont été missionnés pour effectuer des relevés des laisses de crues. Toutes ces données sont par la suite exploitées par le SPC pour améliorer la prévision des futures inondations. Les nouveaux repères de crues établis sont mis à disposition du public sur la base nationale des repères de crues.

La tempête Justine a également mobilisé le service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques qui est intervenu à plusieurs reprises sur la sécurité des barrages et des digues en appui des préfetures et en lien direct avec les gestionnaires d'ouvrages, notamment pour les renseigner sur les tendances et les cotes maximales attendues au niveau de leurs ouvrages, afin d'assurer la mise en sécurité des personnes situées dans les zones protégées.

La sécurité des barrages

LA SÉCURISATION DU BARRAGE DE BOUILLAC (TARN-ET-GARONNE)

Le barrage de Bouillac, concession d'État, mis en eau en 1985, est un barrage en terres compactées, de classe B. Il crée une retenue artificielle

de deux millions de mètres cubes utilisée pour le soutien d'étiage et les besoins en irrigation. La convention signée le 22 juillet 2021 entre l'État et la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG), financée par France Relance, a permis d'engager les études de sécurisation et de mise en conformité du barrage de Bouillac. Les études préalables ont été lancées en 2021.



LA SÉCURISATION DU BARRAGE DE SAINT-JEAN (GERS)

Le barrage de Saint-Jean implanté sur les communes de Lupiac et de Saint-Pierre-d'Aubézies, dans le Gers, ouvrage hydraulique, de classe C, d'une hauteur 10,35 mètres, a une capacité de

stockage de 2,5 millions de mètres cubes suivant son arrêté préfectoral de classement de 2013. Un avant-projet de travaux de reconstruction du dispositif d'évacuation des eaux de crues du barrage a été produit en février 2021, pour traiter une crue de retour 3000 ans. Un arrêté préfectoral complémentaire du 11 mars 2021 est venu encadrer les modalités techniques de réalisation des travaux.



LA SÉCURISATION DES BARRAGES DE SACLÈS ET SAINT-CRICQ (GERS)

Le barrage de Saclès, concession d'État mis en eau en 1995, est un barrage en remblai homogène de classe B, qui irrigue dix-neuf exploitations agricoles.

Le barrage de Saint-Cricq, concession d'État construit en 1967, est un barrage en terres compactées, de classe B. La retenue artificielle, de 3,5 millions de mètres cubes, est utilisée pour le soutien à l'étiage, les besoins en irrigation. Il a également une vocation touristique et de loisirs. Les conventions signées en mai et juillet 2021 entre l'État et la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, financées par France relance, ont permis d'engager la sécurisation et la mise en conformité du barrage de Saclès ainsi que le redimensionnement de l'évacuateur de crue du barrage de Saint-Cricq. Les études préalables ont été lancées en 2021, les travaux sont prévus en 2022.



Évacuateur de crue du barrage de Saint-Cricq (Gers)

LE CONFORTEMENT DU BARRAGE D'ESCALAVÈS (GERS)

Le barrage d'Escalavès, sur le territoire de Saint-Clar, dans le Gers, actuellement de classe C, constitue un ouvrage hydraulique d'une hauteur de 13,17 mètres et d'une capacité de stockage de 300 000 mètres cubes suivant son arrêté préfectoral de classement de 2013. Cet ouvrage est utilisé comme base de loisirs communale.

Un avant-projet de travaux de reconstruction du dispositif d'évacuation des eaux de crues du barrage a été réalisé en novembre 2020. Le nouveau dispositif est prévu pour traiter une crue de retour millénaire. Un arrêté préfectoral complémentaire, du 5 juillet 2021, est venu encadrer les modalités techniques de réalisation des travaux.

Évacuateur de crue du barrage
d'Escalavès (Gers) après travaux



Exemples de projets lauréats du fonds friches



Le Fonds Friches, dispositif du Plan de Relance, a mobilisé des moyens financiers importants. Sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, la DREAL Occitanie a piloté deux appels à projets régionaux en 2021, en assurant l'organisation, la coordination de l'instruction des projets par les préfètes et préfets de département, les propositions de sélection et l'appui aux DDTM pour l'élaboration des conventions, engagement et suivi financier.

LE PROJET DE LA CASERNE ESPAGNE À AUCH (GERS), LAURÉAT DU FONDS FRICHES



Depuis 2018, la ville d'Auch a entrepris, avec le concours de l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie, la valorisation de la grande friche

urbaine de l'ancienne caserne militaire Espagne. Friche militaire, la caserne Espagne s'étend aujourd'hui sur une surface de plus de cinq hectares, sur les deux rives du Gers. L'objectif est de faire de ce site situé en basse-ville, un deuxième haut-lieu de la ville après le parvis de la cathédrale et l'escalier monumental.

Le projet, signalé par Xavier BRUNETIÈRE, préfet du Gers, prévoit des opérations de logements avec une résidence senior, de l'hébergement hôtelier pour pallier un déficit en cœur de ville, des activités marchandes avec une halle dédiée à un marché de producteurs locaux, et des locaux d'enseignement supérieur.

Cette programmation, mixte et co-construite avec les habitants, commerçants et associations, s'adresse à tous, habitants, travailleurs et visiteurs, avec une grande majorité de bâtiments anciens recyclés, une forte re-naturalisation des sols, une architecture bioclimatique en îlots de fraîcheur urbains, de l'énergie solaire en toitures, des mobilités alternatives et un cœur de projet 100% piéton.

Le projet, signalé par Xavier BRUNETIÈRE, préfet du Gers, est l'un des 97 lauréats retenus.

Projet de la Caserne Espagne, à Auch (Gers)



LE PALAIS DE VIA À CAHORS (LOT), LAURÉAT DU FONDS FRICHES

FONDS FRICHES



L'opération, portée par ICADE et son équipe, est destinée à accompagner la ville de Cahors dans son projet de reconquête et de réhabilitation de son centre historique.

Cette opération, signalée par Michel PROSIC, préfet du Lot, consiste à reconverter le Palais de Via et le bâtiment dit «des mutuelles». Elle associe à la fois une dimension habitat avec une résidence de vingt-six logements, dont huit lo-

gements familiaux et dix-huit appartements partagés et inclusifs comprenant un jardin privé, de l'hébergement touristique, un hôtel de trente-trois chambres, des commerces orientés vers les métiers d'art et du terroir, un bâtiment public, avec 1855 mètres carrés de surface d'activités économiques, ainsi qu'une offre de stationnement et d'espaces publics.

Cette programmation s'inscrit dans le programme Action Cœur de Ville, en lien avec la stratégie urbaine «Cahors, Cœur d'agglo». Sa dimension multi-thématique, commerce, patrimoine et habitat, équipements structurants, es-

paces et aménagements publics, déplacements, tranquillité publique, se met au service de l'attractivité et du développement du cœur de ville, en rouvrant un site resté longtemps fermé au public.

Ce projet s'étend sur plus de 3 800 mètres cubes. Il favorise la mobilité douce et l'économie circulaire, et rétablit la biodiversité en ville. Il participe à la création d'environ trente-cinq emplois directs liés à l'exploitation du futur Palais de Via. Le projet, signalé par Michel PROSIC, préfet du Lot, est l'un des 97 lauréats retenus.

Palais VIA à Cahors (Lot)



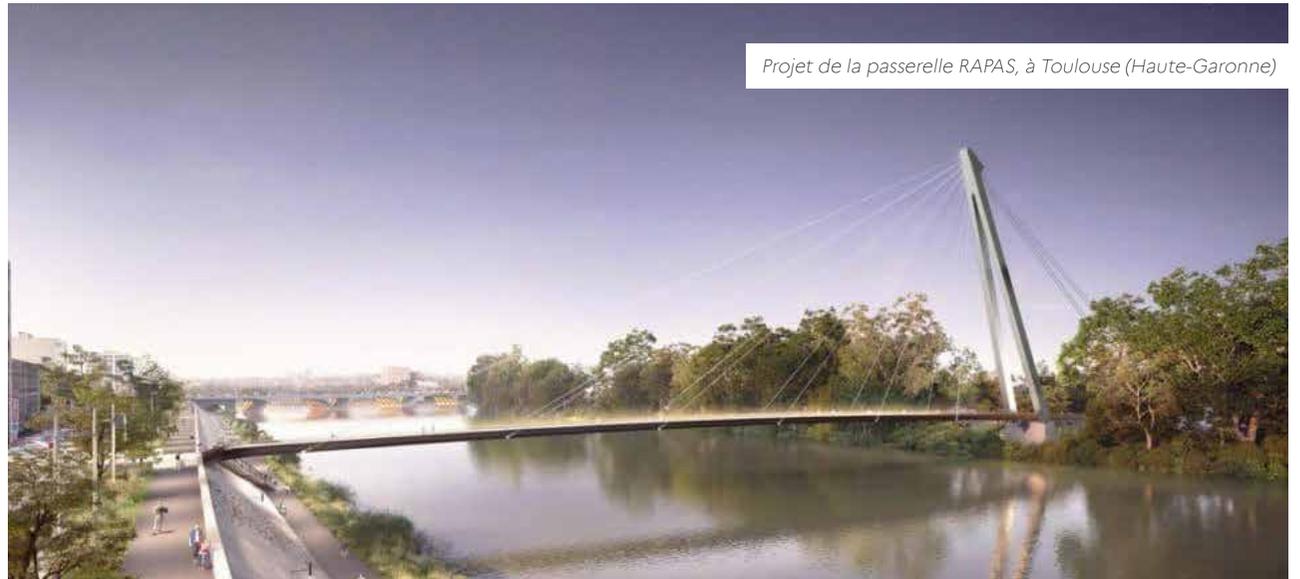
La création de la passerelle Empalot et de la passerelle RAPAS

PLAN VELO

La DREAL Occitanie, sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, accompagne les collectivités dans le développement de réseaux cyclables pour favoriser les mobilités du quotidien. De nombreux projets d'aménagements sécurisés ont ainsi été subventionnés par le fonds mobilités actives. En 2021, Toulouse Métropole a été lauréate pour deux projets de passerelles dédiées aux circulations piétonnes, cyclables et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ces deux ouvrages d'art, d'une portée de plus de cent mètres chacun, franchiront les bras supérieurs et inférieurs de la Garonne pour relier l'île du Ramier aux quartiers d'Empalot et du Fer à cheval, à Toulouse. Ce projet s'inscrit dans une logique de connexion à grande échelle d'un réseau d'itinéraires et d'aménagements pour les modes actifs, hiérarchisé, continu et sécurisé le long de la Garonne. Il participe au désenclavement de l'île du Ramier et à l'aménagement du Grand Parc Garonne.



Projet de la passerelle Empalot, à Toulouse (Haute-Garonne)



Projet de la passerelle RAPAS, à Toulouse (Haute-Garonne)



Sainte-Énimie (Lozère), dans les gorges du Tarn, village disposé sur les flancs du causse de Sauveterre

LE MASSIF CENTRAL

Paysage du Mont-Lozère, Col du Sapet (Lozère)

La RN 88 en Lozère

Un comité de pilotage a été tenu, le 8 juillet 2021, sous la présidence de Valérie HATSCH, préfète de la Lozère, par délégation d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, pour faire un point d'avancement des projets routiers de l'État pour la modernisation de la RN88 en Lozère. Il était précédé d'une visite de chantier des co-financiers, Région, Département de la Lozère et Ville de Mende, aux côtés de l'État. Les travaux de la Rcade Ouest de Mende sont en cours. Le projet de contournement de Langogne a été évoqué, avec un objectif de tenue de l'enquête publique avant la fin 2022. Ce comité de pilotage a permis d'échanger avec les partenaires afin de tendre vers une stratégie partagée pour l'aménagement de l'itinéraire. Une décision ministérielle a ainsi pu être obtenue permettant le lancement d'études sur un tracé neuf entre l'autoroute A75 et la commune de Barjac.

La RN 88 en Aveyron

LA DÉVIATION DE BARAQUEVILLE

La déviation de Baraqueville constitue l'ultime section de RN88 à mettre à 2x2 voies en Aveyron entre Toulouse et Rodez. La première section de cette déviation a été mise en service en octobre 2019. Les travaux de la seconde section sont en

cours: en 2021, les terrassements, l'assainissement et les chaussées ont été réalisés. La mise en service interviendra en 2022.

Parallèlement, la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales, est concrétisée par la création et la restauration d'une zone humide, de mares et la mise en place de haies de guidage pour les chiroptères.

LA DÉNIVELLATION DES CARREFOURS GIRATOIRES DE SAINT-FÉLIX, LES MOUTIERS ET SAINT-MARC EN TRAVERSÉE DE RODEZ

Cette opération a franchi plusieurs étapes importantes en 2021: Valérie MICHEL-MOREAUX,

préfète de l'Aveyron, a signé, le 8 avril 2021, l'arrêté déclarant le projet d'utilité publique, et le 16 juillet 2021, l'arrêté portant autorisation environnementale.

La première phase d'aménagement, le «shunt de la Gineste» consiste à créer une nouvelle bretelle depuis l'avenue de la Gineste (RD840) vers la RN88 en direction d'Albi/Toulouse. Cet aménagement est inclus au plan de relance. Le financement de cinq millions d'euros permettra de débiter les travaux préparatoires à l'aménagement de cette bretelle dès le premier trimestre 2022. Cet aménagement délesterà une partie du trafic du giratoire de Saint-Félix.



Viaduc de Mende (Lozère) en chantier



LE TRACÉ NEUF ENTRE RODEZ ET LAISSAC

Les études d'aménagement se poursuivent conformément à la commande ministérielle du 10 septembre 2020. L'étude consiste à réaliser sur la section Rodez-Laissac l'avant-projet d'une route à 2x2 voies, et de passer ensuite immédiatement à la phase projet.

Les lignes de dessertes fines du territoire

Plusieurs lignes sont intégrées au programme de régénération des lignes de desserte fine du territoire: Tessonnières-Rodez; Tessonnières – Capdenac; Saint-Sulpice – Mazamet; le Cévenol; Rodez-Séverac, en Aveyron, pour un financement de 5 375 000 euros.

Le bien UNESCO Causses et Cévennes

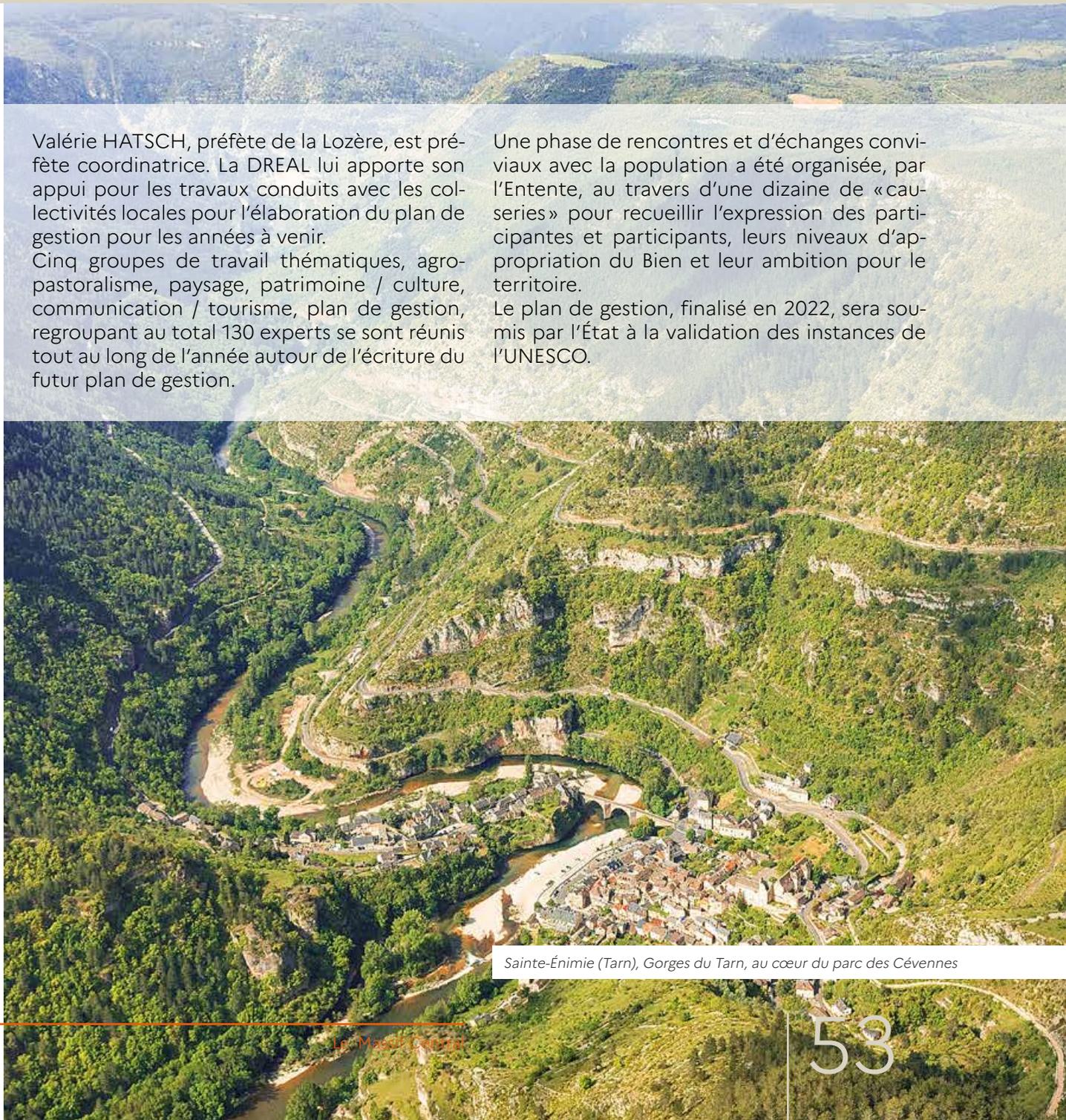
Les Causses et Cévennes ont célébré, les 2 et 3 juillet 2021, le dixième anniversaire de leur inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité établie par l'UNESCO. Cette inscription s'appuie sur la valeur universelle du bien en tant que Paysage culturel évolutif et vivant de l'agropastoralisme méditerranéen.

Valérie HATSCH, préfète de la Lozère, est préfète coordinatrice. La DREAL lui apporte son appui pour les travaux conduits avec les collectivités locales pour l'élaboration du plan de gestion pour les années à venir.

Cinq groupes de travail thématiques, agropastoralisme, paysage, patrimoine / culture, communication / tourisme, plan de gestion, regroupant au total 130 experts se sont réunis tout au long de l'année autour de l'écriture du futur plan de gestion.

Une phase de rencontres et d'échanges conviviaux avec la population a été organisée, par l'Entente, au travers d'une dizaine de «causeries» pour recueillir l'expression des participantes et participants, leurs niveaux d'appropriation du Bien et leur ambition pour le territoire.

Le plan de gestion, finalisé en 2022, sera soumis par l'État à la validation des instances de l'UNESCO.



Sainte-Énimie (Tarn), Gorges du Tarn, au cœur du parc des Cévennes

Le classement du site de Conques et des gorges du Dourdou (Aveyron)

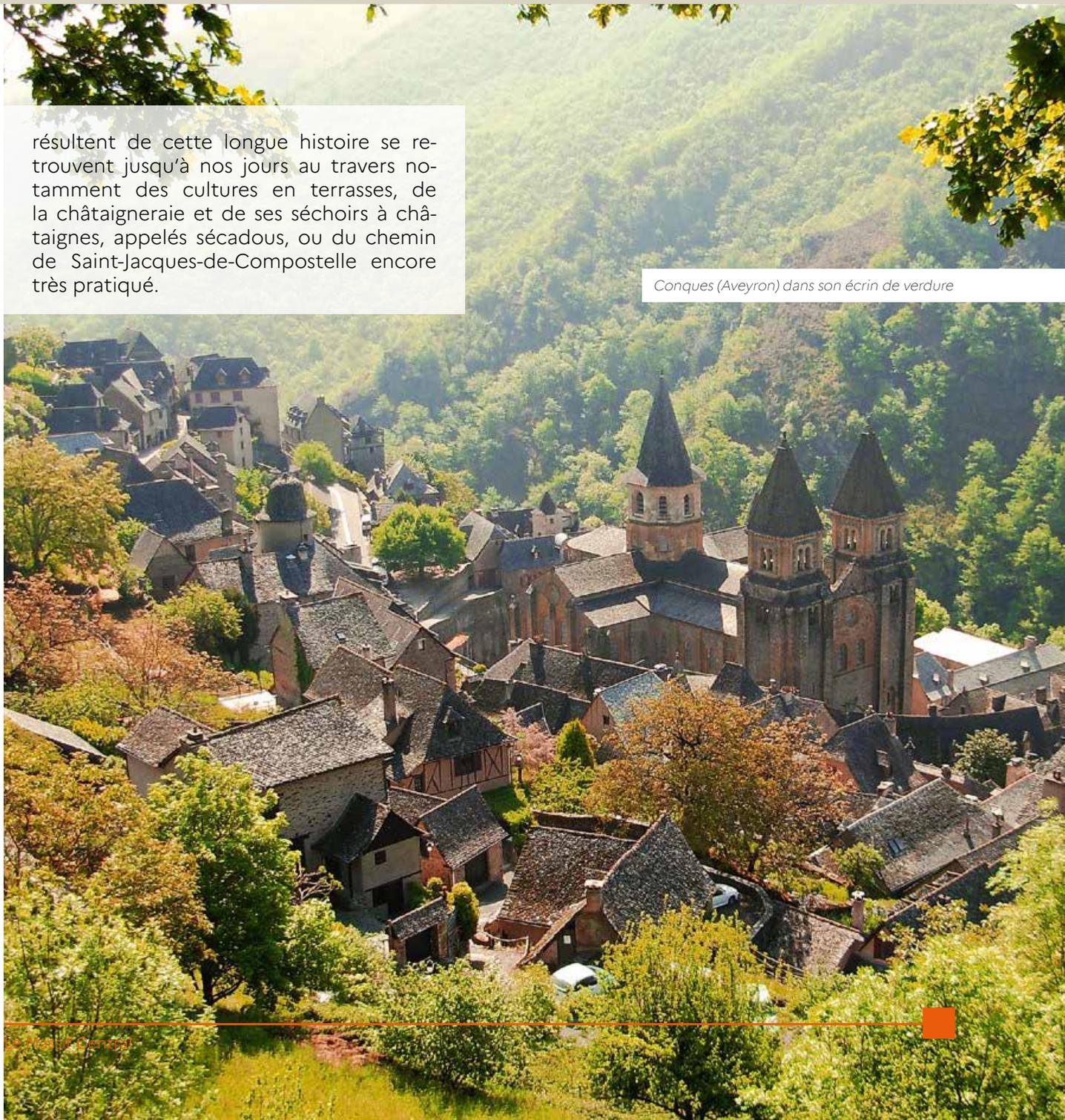
Au carrefour du Rouergue et du Cantal, le site de « Conques et les gorges du Dourdou » a été classé par décret du 15 janvier 2021, à l'issue d'une instruction menée par la DREAL, sous l'autorité de Valérie MICHEL-MOREAUX, préfète de l'Aveyron. C'est la reconnaissance du caractère exceptionnel de ce paysage, de la majestueuse simplicité d'un lieu qui parle à l'esprit et au cœur, où l'âme reprend ses droits, et de l'intérêt général que représente sa protection.

Le classement met en lumière les caractéristiques de ce territoire, berceau de l'histoire de l'abbaye dont l'identité prend racine dans la configuration du site : un lieu caché et reculé, hors du monde et hors du temps ; une vallée rocheuse au caractère sauvage, où les arêtes schisteuses découpent l'espace et où la lande renforce en hiver l'impression d'austérité ; une occupation ancienne qui fonde son identité depuis l'exploitation antique de ressources minières, puis l'installation d'ermites au Haut Moyen-Âge et enfin la fondation de l'abbaye par Louis le Pieux et le développement de pèlerinages.

Au-delà du village et de l'abbatiale, les traces de l'occupation particulière du territoire qui

résultent de cette longue histoire se retrouvent jusqu'à nos jours au travers notamment des cultures en terrasses, de la châtaigneraie et de ses séchoirs à châtaignes, appelés sécadous, ou du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle encore très pratiqué.

Conques (Aveyron) dans son écrin de verdure



La préservation de la biodiversité sur les parcs éoliens en Tarn et Aveyron

L'OPÉRATION RIET : RÉDUIRE L'IMPACT DE L'ÉOLIEN TERRESTRE SUR LA BIODIVERSITÉ.

En région Occitanie, une majorité des 138 parcs éoliens en service est située dans des zones à enjeux très forts pour les chiroptères et pour l'avifaune.

L'analyse des suivis environnementaux de certains parcs montre une mortalité importante. Des cas de mortalité sur des espèces menacées ont nécessité récemment de prendre des me-

sures d'urgence.

Des mesures techniques permettent aujourd'hui de réduire drastiquement les risques d'atteinte à la biodiversité: des mesures de bridage pour les chiroptères, des systèmes de détection et de régulation pour l'avifaune. Mais les parcs éoliens en service, autorisés de longue date en zone d'enjeux très forts, n'en sont pas tous équipés: ces mesures sont prescrites dans les nouvelles autorisations.

Après concertation menée en janvier et février 2021, sous l'autorité de Valérie MICHEL-MOREAUX, préfète de l'Aveyron, et de Catherine FERRIER, préfète du Tarn, entre la DREAL et les syndicats professionnels, Syndicat des énergies renouvelables et France Énergie Éolienne, sur la base des meilleures technologies disponibles économiquement acceptables, puis un échange entre la DREAL et les associations, les mesures adéquates ont été proposées aux deux préfètes de département. Elles concernent notamment le

niveau de performance attendue, et les modalités du contrôle technique par l'exploitant, les modalités des inspections par l'inspection des installations classées...

Quarante-et-un parcs éoliens en service ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire:

- en juin 2021, pour 27 parcs dans le département de l'Aveyron,
- en septembre 2021, pour 14 parcs dans le département du Tarn.

Les délais de mise en œuvre par les exploitants des parcs éoliens sont spécifiques pour chaque installation: moins de trois mois pour le bridage chiroptères, environ neuf mois pour la détection avifaune.

La deuxième phase de l'opération RIET consistera à s'assurer du respect des arrêtés préfectoraux et de la mise en œuvre opérationnelle des équipements. Selon les résultats obtenus, le paramétrage demandé aux exploitants, vitesse de bridage pour les chiroptères, distance de détection pour l'avifaune, pourra évoluer.



Pipistrelle commune en vol

Le confortement du barrage des Galens (Aveyron)

Le barrage des Galens, situé en Aubrac, dans l'Aveyron, sur la rivière Selves, est un barrage voûte mince en vallée large, exploité par la Société Hydro-Électrique du Midi (SHEM).

Les dispositifs de suivi et d'auscultation de cet ouvrage, ainsi que la dernière étude de dangers ont

mis en évidence des garanties de sûreté à améliorer. À l'été 2017, un arrêté préfectoral a prescrit un diagnostic et a demandé au gestionnaire de proposer les mesures de confortement adaptées. En 2019, la SHEM a remis ses éléments de diagnostic assis sur des techniques de modélisation, accompagnés d'avant-projets de travaux, à la DREAL. Les modalités de réalisation des travaux ont été

encadrées par un arrêté du 3 février 2021, signé par Valérie MICHEL-MOREAUX, préfète de l'Aveyron. La phase de consultation des services a conduit à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et le concessionnaire s'est appuyé sur le passage d'un écologue. Engagés en mars 2021, ces travaux devraient être terminés en 2022.

Le barrage de Miquelou (Tarn)



Le projet d'échancrure sur le barrage de Miquelou (Tarn)

La DREAL a accompagné, en 2021, sous l'autorité de Catherine FERRIER, préfète du Tarn, la Mairie de Graulhet, dans sa démarche d'évaluation des différentes solutions envisageables pour le barrage de Miquelou, dans le Tarn.

Le projet retenu propose la réalisation d'une échancrure dans le corps du barrage pour maintenir une partie du plan d'eau en place. Cette solution permet de répondre aux enjeux de mise en sécurité de l'ouvrage. Elle permet aussi



Barrage de Galens (Aveyron) en chantier

le maintien des activités autour de la retenue: pêche, biodiversité du site, promenade. Les travaux démarrent en 2022.

La mise à jour de l'étude de dangers du Barrage de Villefort (Lozère)

Barrage de Villefort (Lozère)



Le barrage de Villefort constitue, avec une capacité de 35 millions de mètres cubes, la principale retenue de la concession hydroélectrique du Chassezac exploitée par EDF Hydro Centre. C'est un barrage voûte de 70 mètres de hauteur et de 225 mètres de longueur, qui relève de la classe A au sens du code de l'environnement et qui est ainsi soumis à études de dangers périodiques. EDF Hydro Centre a transmis à la DREAL Occitanie, entre avril et septembre 2021, l'actualisation décennale de l'étude de dangers de l'ouvrage ainsi qu'une nouvelle étude de stabilité du barrage voûte. Ces éléments sont en cours d'instruction par la DREAL Occitanie dans l'objectif d'identifier et de proposer à Valérie HATSCH, préfète de la Lozère, les éventuelles études complémentaires et mesures de réduction des risques nécessaires. Sous l'égide de la préfecture de la Lozère, une réunion a été organisée le 17 décembre 2021 entre les élus de la communauté de communes de Villefort, EDF Hydro Centre et la DREAL Occitanie pour accompagner la communauté de communes dans ses démarches.

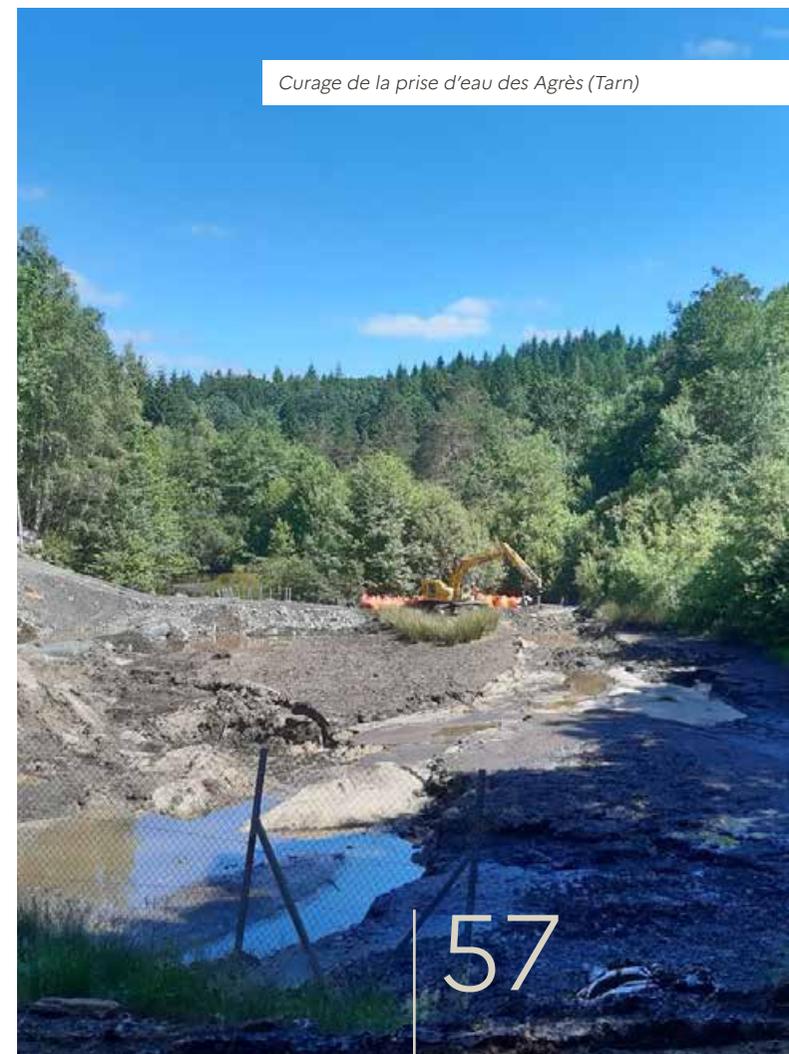
Les travaux de curage de la prise d'eau des Agrès (Tarn)

EDF a réalisé, entre le 7 juin et le 21 juillet 2021, des travaux de curage de la prise d'eau des Agrès. Cette concession comprend le barrage-usine de

la Raviège, le barrage de Ponviel, les prises d'eau des Agrès et de Falcou ainsi que l'usine de Bras-sac. Elle se situe essentiellement dans le Tarn, avec une partie de la retenue de la Raviège qui est située dans l'Hérault.

Ces travaux, nécessaires pour retrouver les capacités initiales de la retenue et un fonctionnement normal de l'ouvrage, ont nécessité la dérivation du débit entrant, la mise en place d'un système

Curage de la prise d'eau des Agrès (Tarn)



de filtration et d'un bassin de décantation, la vidange et mise en assec de la retenue afin d'en effectuer le curage. Ils ont été autorisés par arrêté signé de Catherine FERRIER, préfète du Tarn, du 3 juin 2021.

Les moyens mis en place pour ces travaux, après consultation des services en charge des milieux aquatiques et de la biodiversité, ont permis de limiter la libération de sédiments et plus généralement de diminuer l'incidence de ce chantier sur le cours d'eau des Agrès. Le risque de libération de sédiments dans le cours d'eau était d'autant plus accru qu'aucun curage n'avait été effectué depuis la mise en service de la prise d'eau en 1981. Les sédiments extraits ont fait l'objet d'une valorisation grâce à une convention entre EDF et un agriculteur.

Lors du chantier, au vu de la configuration du site après curage, l'exploitant a proposé la mise en œuvre d'un enrochement immergé en travers de la retenue, de la rive droite à la rive gauche, à environ 30 mètres en amont de la prise d'eau, pour limiter la progression de l'envasement de la retenue et protéger à moyen terme la prise d'eau. L'instruction expresse, réalisée en collaboration avec l'OFB, de cette demande de modification a permis de réaliser ces travaux supplémentaires pérennisant les effets positifs du chantier global dans le délai imparti initialement.

Construction de logements sur une ancienne friche SNCF, à Mende (Lozère)

FONDS FRICHES



L'opération consiste à recycler une friche SNCF polluée de 6 500 m² à proximité du centre-ville de Mende, en Lozère, et des berges du Lot. Le projet consiste à créer une résidence, « Le Bressal », de 49 logements sociaux : 33 logements destinés à la location (financement PLUS, PLAI et PLS) et 17 logements destinés à l'accession sociale. (financement PSLA). Ces logements sont répartis en 5 bâtiments (2 R+3 et 3 R+2). Cette opération répond pleinement aux enjeux



Projet de logements sur l'emprise de la friche SNCF de Mende (Lozère)

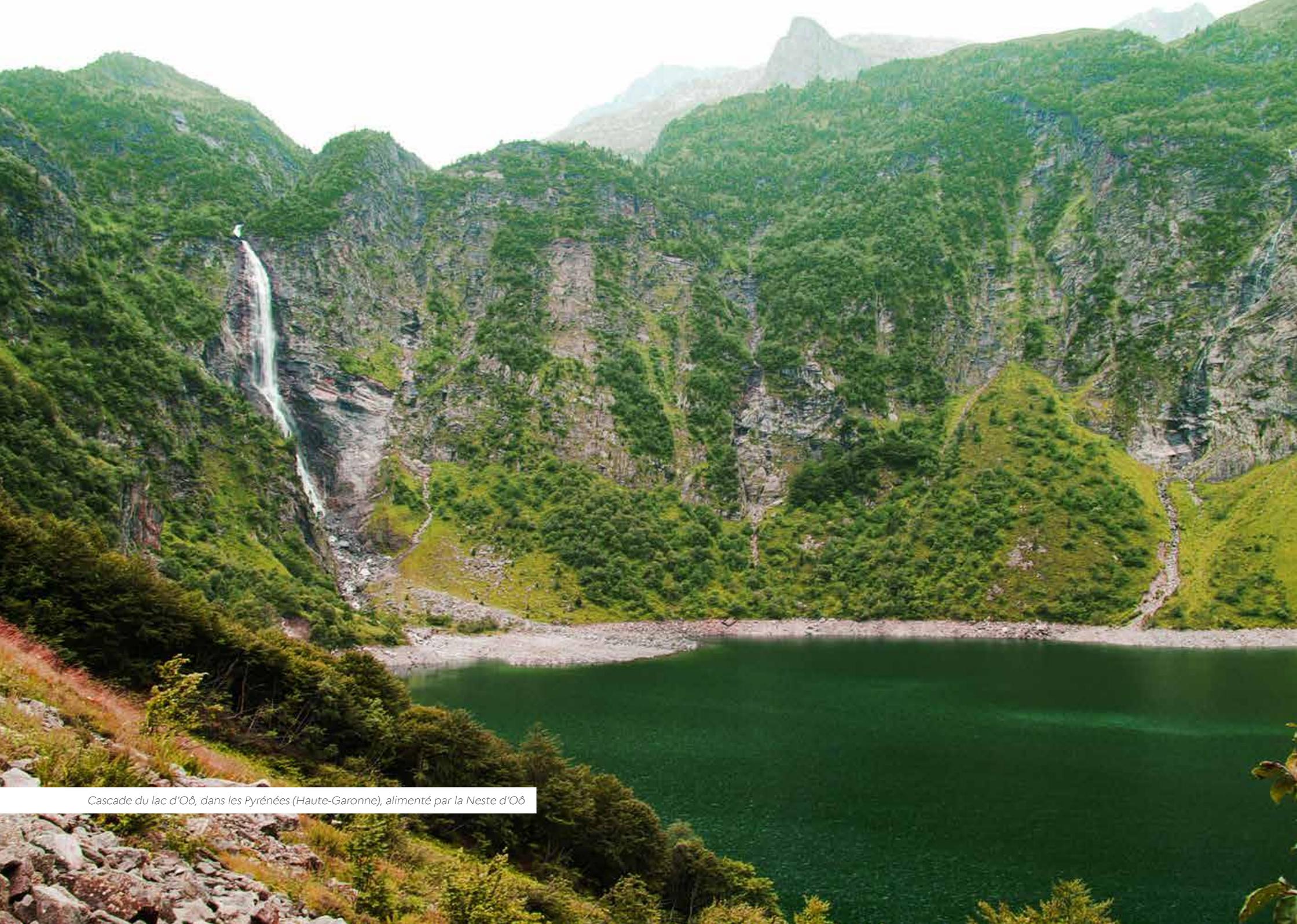
du territoire et aux objectifs de mixité sociale. Elle est facilement accessible en voiture par l'avenue de la gare et desservie par le train et le réseau de transports urbains: la gare routière est également proche. De plus, une liaison piétonne aménagée en contrebas longe le Lot et permet de rejoindre rapidement les commerces et services situés au centre-ville. Ainsi, ce programme permettra de répondre aux préoccupations actuelles d'aménagement durable de la ville: densité, desserte, mixité, proximité notamment. La dimension patrimoniale et paysagère est également intégrée afin de valoriser cette situation privilégiée et rendre plus attractive cette partie de la ville.

Le projet est également lauréat à l'appel à projet de la Région «reconquête des friches», il est pris en compte au titre du dispositif national Action Cœur de Ville; la construction est labellisée NF Habitat et, en recyclant une friche urbaine, contribue à l'objectif «zéro artificialisation nette».

Le projet, signalé par Valérie HATSCH, préfète de la Lozère, est l'un des 97 lauréats retenus.

Projet de logements sur l'emprise de la friche SNCF de Mende (Lozère)





Cascade du lac d'Oô, dans les Pyrénées (Haute-Garonne), alimenté par la Neste d'Oô

An aerial photograph of a winter landscape in the Pyrenees. The scene is dominated by a thick blanket of snow covering a valley. In the center, a small, rustic stone house with a dark roof stands out. Several bare, leafless trees are scattered across the valley floor, their dark silhouettes contrasting with the white snow. The background is filled with a dense forest of tall, thin trees, some evergreen and some deciduous without leaves. The overall atmosphere is quiet and serene.

LES PYRÉNÉES

Saint-Lary-Soulan (Hautes-Pyrénées)

Les infrastructures routières de l'État

Sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, la DREAL assure la maîtrise d'ouvrage des opérations routières de l'État

LES AMÉNAGEMENTS DE LA RN 116 DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES

La déviation de Marquixanes

Le projet de la déviation de Marquixanes consiste en un contournement court de deux kilomètres par le Nord, entre la commune et le fleuve de la Têt, en profil bidirectionnel, avec un carrefour giratoire à l'Ouest et le rétablissement d'un accès de la commune à la RN116 à l'Est. Le projet a fait l'objet d'une enquête publique du 15 juillet 2021 au 10 septembre 2021, pour la déclaration d'utilité publique, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et le parcellaire. Étienne STOSKOPF, préfet des Pyrénées-Orientales, a signé la déclaration d'utilité publique le 28 janvier 2022.



La RN 116, de Marquixanes vers Prades (Pyrénées-Orientales)

Les aménagements de sécurisation entre Ille-sur-Têt et Prades



De part et d'autre du secteur de Marquixanes, un programme d'aménagement de l'itinéraire entre Ille-sur-Têt et Prades est conduit par l'État. Il porte sur la sécurisation des accès à la RN116



La RN 116, passage à niveau de Bouleternère, Ille-sur-Têt (Pyrénées-Orientales)

au droit du passage à niveau de Bouleternère, sur la reconfiguration ou la transformation de carrefours et sur la création de créneaux de dépassement.

Pour ce projet, une concertation avec les services de l'État a été menée du 7 juin 2021 au 20 juillet 2021, suivie d'une consultation des collectivités du 22 octobre au 15 décembre 2021. Le dossier d'enquête publique pour la déclaration d'utilité publique et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme est soumis à enquête publique du 28 février 2022 au 30 mars 2022.

Les aménagements des traversées de Ria et Saillagouse

Parmi les aménagements envisagés sur l'itinéraire de la RN116 entre Prades et l'Espagne figurent des améliorations pour la sécurité des riverains et la fluidité de la circulation sur les communes de Ria et de Saillagouse. Les propositions d'aménagements ont fait l'objet de concertations publiques du 9 novembre 2021 au 22 décembre 2021, permettant de recueillir l'avis du public sur les variantes présentées.

Les aménagements de sécurisation de carrefours

Afin de sécuriser l'itinéraire entre Ille-sur-Têt et Bourg-Madame, trois carrefours feront l'objet de travaux prioritaires dès 2022 : les carrefours avec la RD25 à l'Est de Marquixanes, avec la RD13g à l'Est de Vinça et avec la RD33b pour l'accès au pôle de santé Cerdan à Err.

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux a été menée en 2021 et les travaux seront effectués en 2022.

L'AMÉNAGEMENT DE LA RN21 DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

Sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, Rodrigue FURCY, préfet des Hautes-Pyrénées, a présidé, le 20 octobre 2021, le COPIL relatif aux aménagements de la RN21 dans les Hautes-Pyrénées. Ce COPIL a été l'occasion d'aborder le projet de la déviation d'Adé, ultime section de la RN21 à aménager à 2x2 voies entre Tarbes et Lourdes. Les résultats des investigations menées en 2019/2020 confirment la présence d'amiante environnemental dans l'éperon rocheux de Cambidos que le projet doit traverser. Le COPIL a validé le programme de l'opération.

La DREAL a procédé, fin 2021, à la désignation d'un maître d'œuvre qui aura la mission de conduire les études de projet et de constituer le dossier de demande d'autorisation environnementale, en vue de l'enquête publique fin 2023 et du début des travaux routiers en 2025.

La requalification de la RN21 à l'entrée et en traversée de Tarbes, a fait l'objet, en 2021, de réunions techniques de la DREAL avec les collectivités concernées, afin de partager le diagnostic et les pistes d'aménagement identifiées. La prochaine étape consistera à désigner en 2022 un prestataire chargé de réaliser une étude détaillée, précisant et phasant les aménagements à réaliser. Jean CASTEX, Premier Ministre, est venu à Orleix, le 17 février 2022, pour signer le protocole qui finalise, pour le prochain contrat de plan, les engagements de l'État, de la Région et du Département pour l'aménagement de la RN21 dans les Hautes-Pyrénées, et la réalisation, par le département, du contournement Nord de Tarbes.

LES AMÉNAGEMENTS DE LA RN 20 EN ARIÈGE

Dans le cadre du protocole d'itinéraire de la RN20 signé le 22 mars 2017 entre l'État, la Région Occitanie et le Conseil départemental de l'Ariège, l'État veille au bon avancement des opérations d'aménagement et de sécurisation de la RN20, axe majeur du développement économique et touristique du territoire ariégeois et maillon essentiel des relations entre la France et l'Andorre. Étienne GUYOT, Préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a présidé, le 23 septembre 2021, en présence de Sylvie FEUCHER, préfète de l'Ariège, le comité de pilotage de l'opération. Ce COPIL a marqué une étape importante : les co-financeurs ont arrêté le choix du scénario préférentiel pour la réalisation du tunnel de Quié, principal élément constitutif de la déviation de Tarascon.

La DREAL, sous l'autorité du préfet de région, préfet de la Haute-Garonne, a lancé deux appels d'offre en 2021 pour recruter un maître d'œuvre pour la conception et la réalisation de la déviation de Tarascon et de l'opération de sécurisation de la traversée d'Ussat et Ornolac-les-bains, avec pour objectif de démarrer les études au 1er trimestre 2022.

Jean CASTEX, Premier Ministre, est venu à Tarascon-sur-Ariège le 5 février 2022 pour signer, avec la Région et le Département de l'Ariège, le protocole qui avalise l'engagement de l'État et des deux collectivités pour la réalisation de la déviation de Tarascon-sur-Ariège, de l'amélioration de la traversée d'Ussat et d'Ornolac – Ussat-les-Bains, et pour les aménagements transitoires de la traversée de Tarascon-sur-Ariège.

LA DÉVIATION DE SAINT-BÉAT / ARLOS SUR LA RN 125, EN HAUTE-GARONNE

Trois ans après la mise en service du tunnel de Saint-Béat en mai 2018, les travaux de réalisation de la section sud-Lez de la déviation de Saint-Béat / Arlos par la RN125 ont été engagés. Depuis le 8 novembre 2021, des travaux préparatoires sont en cours pour dégager les emprises du chantier du terrassement.

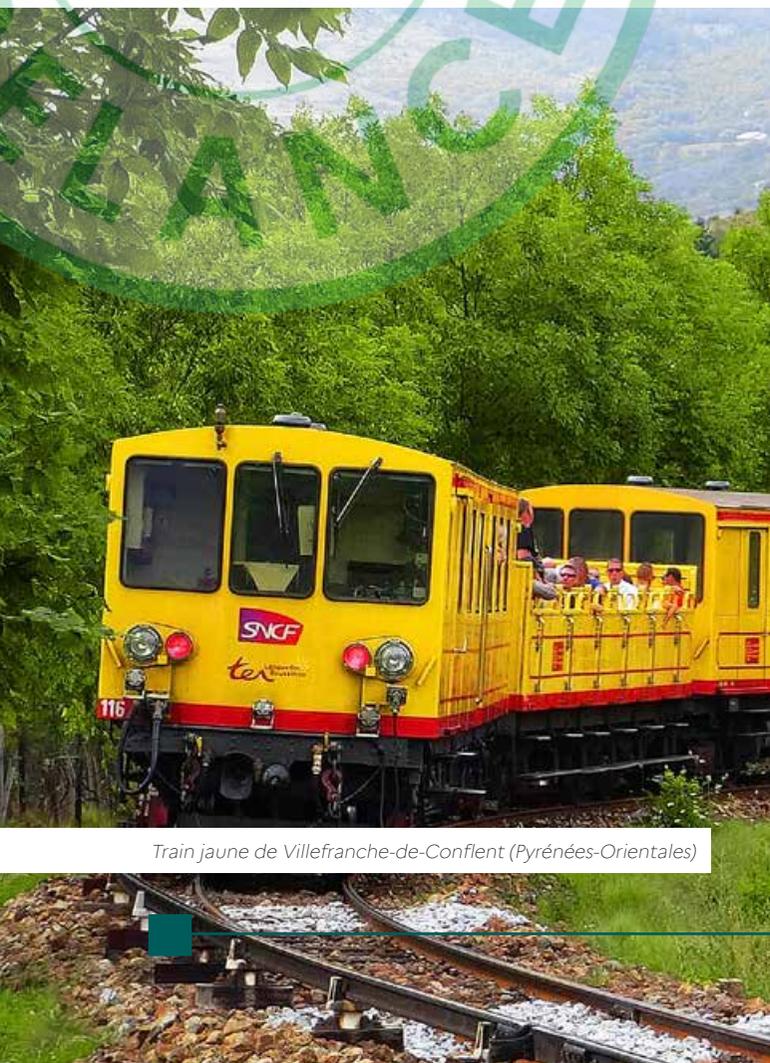
Parallèlement et à l'issue de la finalisation des études de conception détaillées de la section sud-Lez, une consultation pour l'attribution du marché de travaux général a été lancée en octobre 2021 avec pour objectif de démarrer les travaux avant l'été 2022 et une mise en service à l'issue des travaux, à l'horizon 2024.

Saint-Béat (Haute-Garonne) traversé par la Garonne



Volet ferroviaire

Le train Jaune, qui relie Villefranche-de-Conflent à Latour-de-Carol, est intégré au programme de régénération des lignes de desserte fine du territoire pour l'Occitanie, avec une autorisation d'engagement de 5,6 millions d'euros.



Train jaune de Villefranche-de-Conflent (Pyrénées-Orientales)

Concilier activité pastorale et préservation des ours

Sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du massif des Pyrénées, la DREAL poursuit ses efforts avec la DRAAF pour aider le pastoralisme par différentes actions comme l'appui au gardiennage et l'aide technique pour l'usage des chiens de protection, la formation, la communication et les expérimentations.

Les mesures de protection sur l'ensemble du massif ont été déployées.

Le 22 novembre 2021, Jean-Yves CHIARO a été nommé, auprès du préfet de massif, préfet délégué en charge des sujets ours dans le massif des Pyrénées. Son rôle est de renforcer le dialogue entre tous les acteurs et appuyer les préfètes et préfets des départements pyrénéens dans l'action qu'ils mènent au plus près des territoires, pour répondre aux enjeux de l'activité pastorale et de préservation de l'espèce.

La DREAL, avec la DRAAF, s'est mise à la disposition du préfet délégué.



Patou surveillant un troupeau de moutons dans les Pyrénées

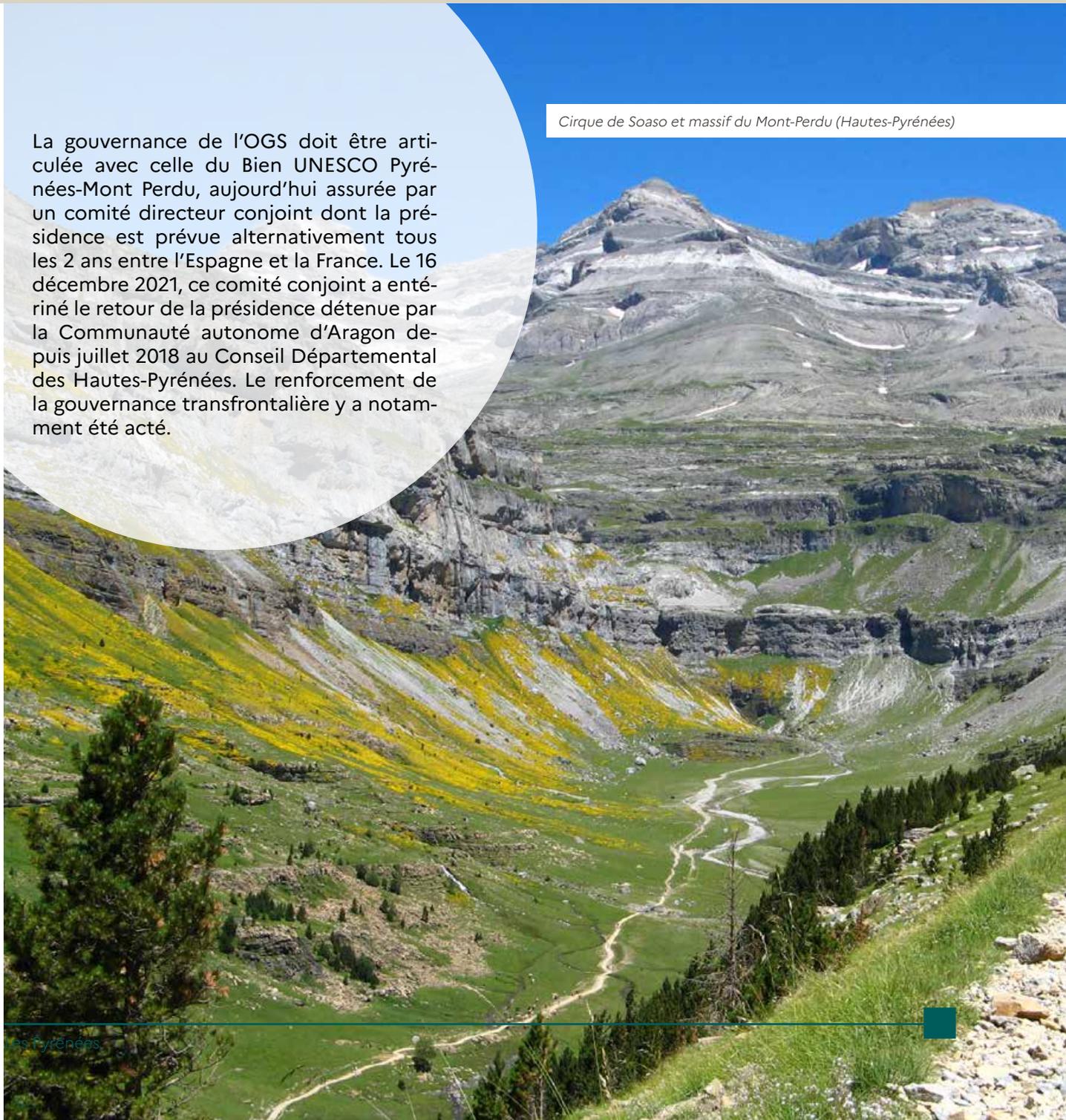
Le Bien UNESCO Pyrénées – Mont- Perdu (Hautes- Pyrénées)

Le site Pyrénées-Mont Perdu a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 1997 au titre des paysages naturels et des paysages culturels. C'est un très vaste ensemble montagneux transfrontalier en Espagne et en France. Depuis 2014, le Bien fait l'objet d'un suivi de l'UNESCO qui observe attentivement la question de sa gouvernance et les conditions d'organisation du célèbre festival de théâtre de Gavarnie. Pour répondre à cette préoccupation, la DREAL, sous l'autorité de Rodrigue FURCY, préfet des Hautes-Pyrénées, accompagne annuellement cette manifestation pour le bon respect de son cahier des charges.

Pour accompagner une gestion d'excellence des paysages de la partie française, la DREAL contribue, sous l'autorité de Rodrigue FURCY, préfet des Hautes-Pyrénées, à la relance d'une Opération Grands Sites (OGS) pour les cirques et vallées de Gavarnie-Gèdre par la communauté de communes. Le projet vise à engager une synergie entre tous les acteurs du territoire au service de la transmission des valeurs paysagères et patrimoniales du site. La note argumentaire de candidature a fait l'objet d'un avis favorable de Barbara POMPILLI, ministre de la Transition écologique, le 5 août 2021.

La gouvernance de l'OGS doit être articulée avec celle du Bien UNESCO Pyrénées-Mont Perdu, aujourd'hui assurée par un comité directeur conjoint dont la présidence est prévue alternativement tous les 2 ans entre l'Espagne et la France. Le 16 décembre 2021, ce comité conjoint a entériné le retour de la présidence détenue par la Communauté autonome d'Aragon depuis juillet 2018 au Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées. Le renforcement de la gouvernance transfrontalière y a notamment été acté.

Cirque de Soaso et massif du Mont-Perdu (Hautes-Pyrénées)



Le barrage des Bouillouses (Pyrénées-Orientales)

Le barrage des Bouillouses, ouvrage maçonné édifié en 1909 et implanté dans la haute vallée de la Têt, dans les Pyrénées-Orientales, est un des plus anciens barrages de la région. C'est également un site classé, au titre des paysages, offrant un panorama majestueux. Afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, ce barrage fait l'objet d'un entretien et d'une surveillance attentive par son concessionnaire, la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM), sous le contrôle de la DREAL Occitanie, placée à cet effet sous l'autorité d'Étienne STOSKOPF, préfet des Pyrénées-Orientales.

Les travaux d'aménagement prévus augmenteront la section de la conduite de vidange. S'agissant d'un site classé, ce chantier fera également l'objet d'une instruction par la DREAL, sous l'autorité d'Étienne STOSKOPF, préfet des Pyrénées-Orientales.

La création d'un ouvrage de dévalaison sur la prise d'eau de Pradille (Hautes-Pyrénées)

EDF, concessionnaire de l'aménagement hydroélectrique de Campan, dans les Hautes-Pyrénées, a réalisé en 2021, un ouvrage de dévalaison pour

la truite Fario, au droit de la prise d'eau de Pradille sur l'Adour de Payolles. Ces travaux répondent à la mise en conformité des ouvrages implantés sur des cours d'eau dans le cadre de la continuité écologique.

La solution technique novatrice retenue, en concertation avec les services de l'État et de l'OFB, est celle d'une grille orientée à barreaux horizontaux.

La mise en place de cette dévalaison a nécessité des travaux d'aménagement de la prise d'eau. Ces travaux, d'une durée globale de trois mois et demi, ont été autorisés par arrêté préfectoral signé par Rodrigue FURCY, préfet des Hautes-Pyrénées, le 7 juillet 2021, et réalisés sur la période de juillet 2021 à fin octobre 2021.



Chantier en cours sur la prise d'eau de Pradille, commune de Campan (Hautes-Pyrénées)

Les travaux de réfection du seuil de Bompas (Ariège)

Situé sur l'Ariège, à l'amont de la retenue de Garrabet, le seuil de Bompas, est rattaché à la concession de Ferrières. Ce seuil en rivière revêt plusieurs fonctions: il est équipé d'une station hydrométrique et est implanté sur un parcours nautique.

Dès 2014, EDF a lancé un projet de réfection du seuil de Bompas assorti d'une concertation associant les acteurs locaux et les services de l'État, afin de concilier le multi-usage de ce seuil et le soutien d'étiage lié à la concession de Ferrières. Ce processus itératif a débouché sur un projet

Seuil de Bompas (Ariège) après travaux

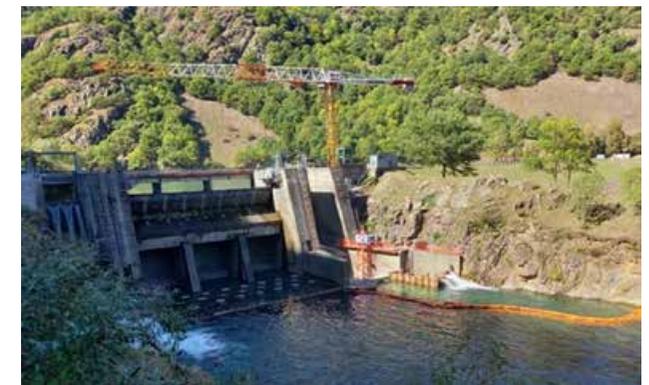


de franchissement du seuil devant satisfaire le passage des embarcations de loisirs, le franchissement en montaison par les espèces piscicoles peuplant ce tronçon et le maintien de la mesure des débits entrant dans la retenue.

En 2020, EDF a déposé un dossier de demande travaux pour assurer la réfection du seuil et créer une passe mixte pour les embarcations et les poissons. Ces travaux, réalisés par des entreprises locales, se sont déroulés à l'étiage 2021 et l'inauguration a eu lieu le 3 décembre 2021, avec un test «grandeur nature» de franchissement de la passe mixte par un canoë. À cette occasion, les élus et les représentants des fédérations sportives ont unanimement salué cette réalisation qui devrait faciliter le passage de plus de 350 embarcations par jour, durant la saison estivale. Ce dossier mené à bien sous l'autorité de Sylvie FEUCHER, préfète de l'Ariège, est particulièrement intéressant au titre de la conciliation des usages et de la production hydroélectrique.

Les travaux sur le barrage de Plan d'Arem (Haute-Garonne)

EDF, concessionnaire de l'aménagement hydroélectrique de Fos et Arlos en Haute-Garonne, a réalisé entre juin et fin décembre 2021, des travaux d'installation du groupe de production turbinant le débit réservé du barrage de plan d'Arem. D'une puissance d'environ 231 kW, l'optimisation de la production hydroélectrique ainsi obtenue correspond à la consommation moyenne de 300 foyers.



Travaux en cours sur le barrage de Plan d'Arem (Haute-Garonne)

Les travaux réalisés sont situés à l'aval immédiat du barrage, côté rive gauche. Ils ont principalement consisté à déposer l'ancienne conduite de restitution du débit réservé et à installer à sa

place une nouvelle conduite forcée vers le nouveau groupe de turbinage du débit réservé. Ils ont nécessité l'adaptation du génie civil avec notamment un terrassement sous-marin réalisé par des plongeurs. Ils devraient être finalisés début 2022 et mis en service avant l'été.

Le barrage du Rioumajou (Hautes-Pyrénées)

EDF, concessionnaire de l'aménagement hydroélectrique de Saint-Lary Maison-Blanche, a réalisé, entre juillet et fin octobre 2021, des travaux de rénovation du barrage du Rioumajou afin de fiabiliser la gestion du transit sédimentaire et rétablir une production optimale de l'ouvrage.

Les travaux complémentaires réalisés en 2021 ont principalement consisté à mettre en place un mur guideau entre la prise d'eau et la vanne de fond, à remplacer le plan de grille d'entrée de galerie, à rénover la vanne de la vidange de fond et à implanter un piège à bois sous-lacustre dans la retenue. Ces travaux ont nécessité une vidange préalable de la retenue.

Compte tenu de la sensibilité de ce type d'intervention, la qualité de l'eau à l'aval du barrage a fait l'objet d'une surveillance pendant toute la durée des travaux. Un comité de suivi, rassemblant les acteurs locaux, s'est réuni régulièrement. Malgré des débits du Rioumajou parfois élevés, le chantier s'est déroulé dans les délais prévus, avec un impact maîtrisé sur l'environnement.



Le barrage de Rioumajou (Hautes-Pyrénées) en cours de rénovation

Réhabilitation de la friche militaire de Lannemezan (Hautes-Pyrénées)



Le projet de réhabilitation vise à redonner des usages au site remarquable de l'ancien Centre de Mobilisation n°10 (CM10) de l'armée. Avec huit bâtiments de type industriel de 7 500 m² chacun, ce site, idéalement situé à proximité immédiate de l'autoroute et desservi par le rail, présente un potentiel exceptionnel de reconversion.

Aujourd'hui, grâce au fonds friches, ce site dispose d'une conjoncture qui peut l'aider à reprendre de l'activité. À l'occasion des travaux de réhabilitation de la ligne SNCF Toulouse – Bayonne, la SNCF a notamment installé une de ses bases logistiques sur ce site; cela a permis de créer une boucle ferrée disposant de plusieurs voies de garage et un barreau routier sud pour de l'accueil industriel avec l'ensemble des réseaux en attente.

Le projet financé porte sur une première tranche de recyclage du foncier qui consiste à préparer le site pour l'accueil de trois principaux porteurs de projet. Cette première tranche de travaux consiste à :

- réaliser l'état des lieux initial de la faune et de la flore sur le site;
- assurer le suivi de cet aménagement avec une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour

construire le programme puis un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux;

- démolir de petits bâtiments afin de libérer la parcelle de la Manufacture et libérer les terrains des autres petits bâtiments;

- réaliser la voirie et les réseaux en bord de parcelle afin de pouvoir répondre favorablement aux autorisations d'urbanisme.

Cette première tranche porte sur un terrain de 18,5 ha dont 14 ha en friche. Elle permettra l'aménagement d'activités artisanales, indus-

trielles ou logistiques dans 57 500 m² de surface de plancher, dont 52 500 m² directement issus des friches existantes.

Le projet, signalé par Rodrigue FURCY, préfet des Hautes-Pyrénées, est l'un des 97 lauréats retenus.



Centre de mobilisation désaffecté de Lannemezan (Hautes-Pyrénées)

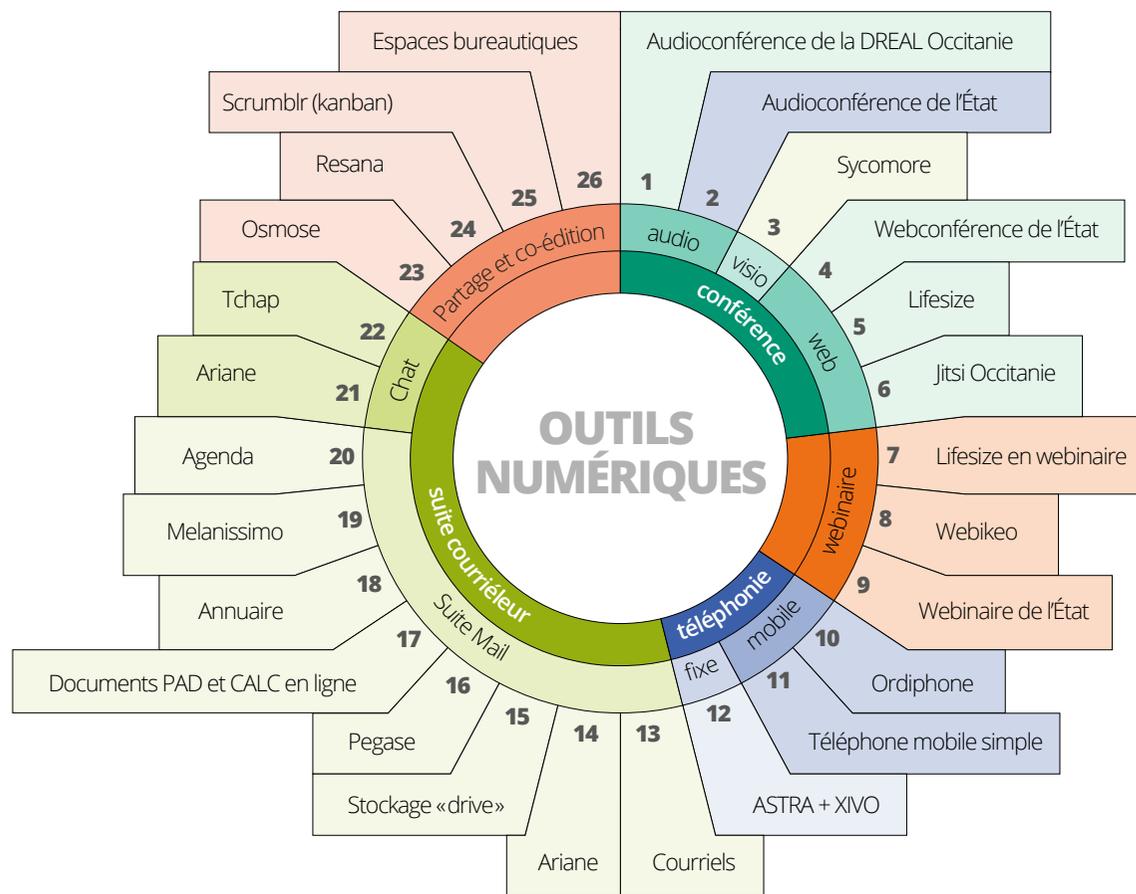
LES OUTILS



Albi (Tarn)

Des outils pour mieux fonctionner en multi-sites

Les confinements nous ont obligé-e-s à faire évoluer nos pratiques professionnelles et ont eu pour conséquence un recours accru à des outils web pour continuer à faire vivre nos collectifs de travail et poursuivre efficacement nos missions. Ce déploiement répond en tout point aux améliorations nécessaires définies notamment dans le plan d'actions environnemental de la DREAL. Le secrétariat général de la DREAL a joué un rôle majeur dans la connaissance, l'utilisation et l'accompagnement des outils déployés afin de faciliter l'exercice et la continuité de nos activités. Ce « manège » recense et présente les outils à disposition pour permettre de choisir l'outil adapté. Des webinaires de formations sont proposés. Cette démarche interne peut être, à juste titre, considérée comme un outil de développement durable car elle nous permet d'adopter des pratiques responsables et permet à la DREAL d'intégrer, dans sa gestion, des objectifs écologiques.



Que deviennent nos micros quand on les change ?

Une BD rapporte la conversation entre Jacky, une chargée de mission qui vient d'être dotée d'un micro tout neuf, et Pierrot, un informaticien, tous les deux en poste à la DREAL Occitanie. On y découvre la deuxième vie des micros de la DREAL, où l'économie circulaire est une réalité.



Et début 2022 ?

QUALITÉ ENVIRONNEMENT : LA DREAL CERTIFIÉE ISO 9001 ET ISO 14001!

Après six jours d'audit, du 11 au 18 février 2022, qui ont mobilisé de nombreuses agentes et de nombreux agents, l'auditeur et l'auditrice vont proposer au comité de certification de l'AFNOR, la certification ISO 9001 et ISO 14001 de la DREAL Occitanie.

Cette proposition de certification est une grande satisfaction pour toutes les équipes de la DREAL, pour l'équipe de direction et le directeur. Cette réussite est le fruit d'un travail collectif porté au quotidien par les pilotes de processus, les correspondant-e-s qualité, les agent.e.s, le groupe environnement, les auditrices et auditeurs internes, l'ensemble des directions et les UID.

Et bien sûr, la qualité est avant tout au service des partenaires et des usagers de la DREAL!



DREAL OCCITANIE



DREAL OCCITANIE



Cité administrative de Toulouse (Haute-Garonne)

LA VIE À LA DREAL



Montségur (Ariège)

Le calendrier 2021 de la DREAL



Janvier 2021

L'Azur des Pyrénées est une espèce menacée qui fait l'objet d'un plan national d'actions coordonné par la DREAL Occitanie. Opérateur : Conservatoire botanique des Pyrénées

Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31					

Restauration d'un réseau fonctionnel de mares et de lagunes du sud Larzac, en Ariège, pour favoriser les populations de libellules culptrérides et préserver les patrimoines.

Août 2021

Rainette

Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31					

Passer à poissons sur la Caze destinée à permettre la circulation des poissons migrateurs.

Novembre 2021

Végétation méditerranéenne : fleur de ciste

Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31					

Visiter sur la plage. Oiseaux, insectes, plantes et crustacés y trouvent la nourriture et les conditions de leur reproduction. Sterne naine, l'Alouette calandrelle, le Gosland railleur, le Bécasseau coccyz, la plige abrite également un grand nombre de plantes dont le Statice difrus. Cette espèce est présente uniquement en Espagne et en France, à Grissan et sur la plage de Vieille-Nouvelle qui accueille la moitié de ses effectifs nationaux.

Juin 2021

Echiquier d'Occitanie

Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31					

Oléiculture biologique : la haie composite est une source de diversité animale. Elle rend également d'autres services : brise vent, paysage.

Mai 2021

Marmotte

Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31					

Réhabilitation et conservation des habitats naturels remarquables par la gestion pastorale pour éviter l'embroussaillage et favoriser la présence d'espèces recherchées par l'Alpe de Bonelli ou des espèces végétales telles que le genévrier oxydine, la une garrigue dans le Gard.

L'AG numérique

L'AG
DE LA DREAL



ensemble le 8 avril 2021

ET TOUT LE RESTE

Bilan social, Nouveaux arrivants, Formation CPF, Prestations sociales, Salsa, Règle du de, Casper, C absen

GESTION DES PRIMES

Mise en paiement par le service paie

GESTION DES PROMOTIONS

Expertiser la situation des agents, Transmettre aux ministères concernés, Publier les résultats

GESTION DE PROXIMITE

Situation administrative, Paie, Maladie, Avancement, Conges

GESTION DES MOBILITES

Réceptionner les demandes de candidatures, Vérifier la totalité des dossiers, Accompagner les encadrants dans le recrutement

DRH DAR

Salut Paul !

Savez-vous qu'un loup-phoque a été repéré en Occitanie ?

Quel animal n'existe pas ?

- Le poisson chat
- Le moustique tigre
- Le loup phoque

Les lettres de la DREAL

LA LETTRE #12
de la
DREAL
Occitanie

Édito



Les réunions d'échange pour l'élaboration des programmes de travail 2021 ont démarré. La direction des risques naturels, la direction de l'aménagement et la direction de l'écologie ont rencontré le directeur régional et les directeurs régionaux adjoints et directrices régionales adjointes, les 21 janvier, 2 février et 11 février dernier, pour présenter leur programme de travail de l'année, tant en termes de management transverses de la structure que de portage des politiques publiques. Ces programmes suivent de cadre partagé pour l'activité des services et mettent en évidence la diversité et la qualité du travail des agentes et des agents.

Vous trouverez, dans cette lettre, les actions que vous menez, le soin apporté à l'amélioration continue, notre quotidien, le portrait d'un homme qui représentait le monde au travers du corps féminin. Cette lettre vous propose un gâteau simple et de bon goût.

Bonne lecture à toutes et tous !

Le directeur régional
Patrick BLAG

LA LETTRE #19
de la
DREAL
Occitanie

Édito



Colle du Lion ou Pyrénées, des décors

LA LETTRE #15
de la
DREAL
Occitanie



Édito



Le printemps s'installe dans les campagnes et dans les jardins - Prairie de fauche dans le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et en médaillon, la huppe fasciée dans nos jardins

LA LETTRE #25
de la
DREAL
Occitanie

Édito



Clochers de Noël : le traque sur un toit traditionnel dans le Parc National des Cévennes en Lozère et une belle branche de Noël

Nous entamons les derniers jours de 2021 et l'activité de la DREAL se poursuit. Dans toutes les directions, des chantiers s'ouvrent, se poursuivent, s'achèvent.

Dans cette lettre, vous trouverez le message de bienvenue à celles et ceux qui ont rejoint la DREAL en décembre, les actualités de la DREAL, des informations et rappels « Du côté RH », des ressources, l'agenda et un petit air de fin d'année.

Bonne lecture à toutes et tous !

Belles fêtes de fin d'année à toutes et tous !

Le directeur régional
Patrick BLAG

La Semaine Européenne du Développement Durable



ICI Déposez vos téléphones

ICI Déposez vos lunettes

ICI Bourse aux plantes

Jardiniers amateurs et passionnés!
Venez troquer gratuitement plantes, boutures et livres de jardin.
Venez échanger expériences, anecdotes, conseils ainsi que bonne humeur !

se SdD Semaine Européenne du Développement Durable **Agir au quotidien**

se SdD Semaine Européenne du Développement Durable **Agir au quotidien**

Lundi 27 mai - 9h - 10h30
Toulouse, G331
Petit déjeuner d'0c «Sobriété énergétique»
Julie Benoit Pilven - Espace Info Énergie Toulouse Métropole

Mardi 28 mai - 9h - 10h30
Montpellier, salle de conférence
Petit déjeuner d'0c «Sobriété énergétique»
Claire Easty - Mon Appart Eco-Matin

du 27 mai au 7 juin
Toulouse : salle de réunion, G331 et RSC B&L A
Montpellier : salle de convivialité et bureau 230
Récupération d'anciennes lunettes en partenariat avec l'association Les roses des vents.
Récupération d'anciennes téléphones portable en partenariat avec l'association la Ligue contre le cancer.

Lundi 3 juin - 13h30 - 14h00
Dans le jardin de la cité administrative de Toulouse
Bourse aux plantes
Jardiniers amateurs et passionnés!
Venez troquer gratuitement plantes, boutures et livres de jardin.
Venez échanger expériences, anecdotes, conseils ainsi que bonne humeur !

Lundi 3 juin - 14h30 - 14h00
Dans le patio de Montpellier
Escape game sur le thème du développement durable
Venez vous tester grâce à l'escape game animé par le CVRH.

Lundi, mercredi 5 et vendredi 7 juin
Salle des ventes de Toulouse
Realisez vous-même vos produits d'entretien et produits de beauté en partenariat avec le CPE Apicou.

Mardi 4 juin - 12h30 - 14h
Dans le patio de Montpellier
Repas deux fois bon
Venez vous restaurer d'un repas à la fois bon pour la planète et bon pour l'homme.

Jeudi 6 juin
Restaurant Aïa à Toulouse

Vendredi 7 juin - 13h
G331 à Toulouse
Café de clôture
Avec remise des **prix de quiz** qui se déroulera du 3 au 6 juin.
Venez partager vos expériences et vos gestes quotidiens en faveur de la Transition Énergétique.

Mardi 11 juin - journée
Dans le jardin de la cité administrative de Toulouse
Animation vélo
Avec le Vieux Biklou et TAM, à Montpellier, et la maison du Vélo et Tissot, à Toulouse.

Mardi 18 juin - journée
Sur le parvis, à Montpellier

se SdD Semaine Européenne du Développement Durable **Agir au quotidien**

Tenez-vous à jour !
sur l'intranet : <http://intra.dreal-occitanie.e2.ie.gouv.fr/se05-2019-a-vest-agendas-a30154.html>

Petit Déjeuner d'0c

Lundi 27 mai de 9h à 10h30

Sobriété énergétique

se SdD Semaine Européenne du Développement Durable **Transition Écologique et lutte contre les Inégalités**

à Toulouse, en salle G331

Présenté par Julie Benoit Pilven et l'Espace Info Énergie Toulouse Métropole

se SdD Semaine Européenne du Développement Durable **Transition Écologique et lutte contre les Inégalités**

DREAL Occitanie



Causse du Larzac, Rajal des Gorps (Aveyron)



GLOSSAIRE

ADIL:	Agence départementale pour l'information sur le logement	CTE:	Contrat de transition écologique	PCAET:	Plan climat air énergie territorial
ANAH:	Agence nationale de l'habitat	CVRH:	Centre de valorisation des ressources humaines	PETR:	Pôle d'équilibre territorial et rural
ARS:	Agence régionale de santé	DDETS(PP):	Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités (et de la protection des populations)	PGRI:	Plan de gestion des risques d'inondation
BRGM:	Bureau de recherches géologiques et minières	DDT(M):	Direction départementale des territoires (et de la mer)	PLUi:	Plan local d'urbanisme intercommunal
BTP:	Bâtiments et travaux publics	DOE:	Débit objectif d'étiage	PME:	Petite et moyenne entreprise
CAPRIS:	Cadre d'action pour la prévention du risque sismique	DGEC:	Direction générale de l'énergie et du climat	PPA:	Plan de protection de l'atmosphère
CAR:	Comité de l'administration régionale	DGPR:	Direction générale de la prévention des risques	PPE:	Programmation pluriannuelle de l'énergie
CDC:	Caisse des Dépôts et consignations	DREETS:	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	PPRT:	Plan de prévention des risques technologiques
CDNPS:	Commission départementale de la nature, des paysages et des sites	DRAJES:	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	PRAEC:	Plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire
CERC:	Cellule économique régionale de la construction	DSI:	Division des systèmes d'information	RICSO:	Recueil d'informations en crise sanitaire en Occitanie
CEREMA:	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	DIR:	Direction interdépartementale des routes	RTE:	Réseau de transport d'électricité
CGEDD:	Commissariat général de l'environnement et du développement durable	DRAAF:	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	PTGE:	Projet de territoire par la gestion de l'eau
CHSCT:	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	EDF:	Électricité de France	SCHAPI:	Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations
CODER-T:	Comité des directrices et directeurs en région, dédié aux territoires	EPCI:	Établissement public de coopération intercommunale	SDAGE:	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
CODIR:	Comité de direction	ERP:	Établissement recevant du public	SDAGE-PDM:	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Programme de mesures
COVID:	Corona (CO) virus (VI) disease (D = maladie (anglais))	EVC:	Évacuateur de crue	SHEM:	Société hydroélectrique d'économie mixte
CPER:	Contrat de plan État-Région	FNAVDL:	Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement	SIDPC:	Service interministériel de défense et de protection civile
CRHH:	Comité régional Habitat Hébergement	GEMAPI:	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	SMEAG:	Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne
CSS:	Commission de suivi de site	INSEE:	Institut national de la statistique et des études	SNBC:	Stratégie nationale bas carbone
CSSPP:	Commission supérieure des sites, perspectives et paysages	LPO:	Ligue de protection des oiseaux	SNCF:	Société nationale des chemins de fer français
CRTE:	Contrat de relance et de transition écologique	MCTRCT:	Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales	SPES:	Service du pilotage et de l'évolution des services
		MM:	Ministère de la mer	SRGITC:	Stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte
		MTE:	Ministère de la Transition écologique	UID:	Unité interdépartementale
		OFB:	Office français de la biodiversité	ZFE:	Zone à faibles émissions
		PCA:	Plan de continuité d'activité		

Éditeur: DREAL Occitanie

Directeur de la publication: Patrick Berg, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie

Coordination: DREAL Occitanie/Cab-Com – Brigitte Poncet, Claire Portet

Conception graphique: DREAL Occitanie/Cab-Com – Didier Le Boulbard

Crédit photographique, illustrations: (1, 7, 9, 12, 14, 16, 18-1, 18-2, 18-3, 19, 21, 23, 24, 28, 32-1, 32-2, 34-1, 34-2, 36, 38, 40, 41-1, 43, 44, 45-1, 45-2, 46, 47, 50, 52, 53, 56-1, 56-2, 57-1, 60, 61, 65-2, 67, 68-1, 68-2, 69, 71, 75, 80, 81) DREAL Occitanie; (2, 8, 11-2, 15, 20) Didier Le Boulbard / DREAL Occitanie; (3, 4, 27, 31) Christian Lavit / DREAL Occitanie; (5, 51) Arnaud Bouissou / Terra; (6, 19) Pexels; (9-2) Damien Carles / Terra; (10) Arkema; (11) Tomas/GRDF; (12-1, 12-2) Ville de Nîmes; (17, 22, 29, 39) Laurent Mignaux / Terra; (25, 61) Brigitte Poncet / DREAL Occitanie; (26) Lydie Carpentier/Région Occitanie; (30) Marina Benetto; (33) Montpellier Méditerranée Métropole; (35) Albert Nadal; (36) L. Revellat éd.; (37) Midi Libre; (41-2) Architecture Malacan Martres; (42) Contruction21; (47) Architecture PUVA; (48) Cahors Vallée du Lot; (49-1) Thomas Lavigne / Agence Lavigne Cheron; (49-2) Eiffage-Ingerop-GRIMSHAW-PPA-ATP; (54) Jean-François Devignes / Wikipedia; (55) Grand site Sainte-Victoire; (57-2) EDF; (58, 59) Bonnet & Teissier Architectes; (63-2) Ville de Lille-sur-Têt; (64) Ygor / Wikipedia; (65) Axel Peyric-Tortes; (66) Patrick Rouzet / Wikipedia; (70) URBAL-TERRE; (74) Franck Reich.

Impression: DREAL Occitanie/SG/DILA – Christian Prudhom

Achévé d'imprimé: 9 juin 2022

Parution: 9 juin 2022

Dépôt légal: 9 juin 2022

Prix: gratuit

ISSN 2825-8347



9 772825 834009 03

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Siège Cité administrative
1, Rue de la Cité administrative – CS 80002
31074 Toulouse Cedex 9
Tél : 33 (0)5 61 58 50 00

Site Montmorency
520, Allée de Montmorency, CS 69007
34064 Montpellier Cedex 2
Tél : 33 (0)4 34 46 64 00

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/

